

**REPUBLIQUE GABONAISE**

**Union - Travail - Justice**



---

**MISSION SANTÉ**

---

**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

**ANNEXE A LA DE LOI DE FINANCES 2025**

**Les PAP sont présentés dans des documents par mission.**

**La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours, dons et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.**

**La présentation de chaque mission détaille :**

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme indique :**

**La présentation du cadrage stratégique du programme :**

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

**La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

**La justification des crédits au premier franc CFA**

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>MISSION SANTÉ</b>	<b>5</b>
<b>PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION</b>	<b>6</b>
PÉRIMETRE DE LA MISSION	6
DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA MISSION	7
PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE	7
PRINCIPALES RÉFORMES	8
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE DE LA MISSION	9
OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION	10
<b>RÉCAPITULATION DES CRÉDITS</b>	<b>11</b>
<b>PROGRAMME PRÉVENTION ET SÉCURITÉ SANITAIRE</b>	<b>14</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>15</b>
PÉRIMETRE DU PROGRAMME	15
DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME	15
PRÉSENTATION DES ACTIONS	16
<b>CADRAGE STRATÉGIQUE</b>	<b>19</b>
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	19
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	20
<b>PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS</b>	<b>25</b>
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES	25
<b>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</b>	<b>27</b>
AUTRES DÉPENSES	27
<b>RATTACHEMENT DES SERVICES</b>	<b>30</b>
<b>PROGRAMME OFFRE ET ACCÈS AUX SOINS</b>	<b>33</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>34</b>
PÉRIMETRE DU PROGRAMME	34
DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME	34
PRÉSENTATION DES ACTIONS	35
<b>CADRAGE STRATÉGIQUE</b>	<b>36</b>
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	36
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	37
<b>PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS</b>	<b>41</b>
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES	41
<b>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</b>	<b>42</b>
AUTRES DÉPENSES	42
<b>RATTACHEMENT DES SERVICES</b>	<b>44</b>
<b>PROGRAMME LUTTE CONTRE LE SIDA</b>	<b>52</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>53</b>
PÉRIMETRE DU PROGRAMME	53
DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME	53
PRÉSENTATION DES ACTIONS	54
<b>CADRAGE STRATÉGIQUE</b>	<b>55</b>
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	55
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	57
<b>PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS</b>	<b>60</b>

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES	60
<b>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</b>	<b>61</b>
AUTRES DÉPENSES	61
<b>RATTACHEMENT DES SERVICES</b>	<b>62</b>
<b><u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN À LA POLITIQUE SANITAIRE</u></b>	<b>64</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>65</b>
PÉRIMETRE DU PROGRAMME	65
DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME	66
PRÉSENTATION DES ACTIONS	66
<b>CADRAGE STRATÉGIQUE</b>	<b>67</b>
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	67
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	69
<b>PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS</b>	<b>72</b>
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES	72
<b>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</b>	<b>73</b>
AUTRES DÉPENSES	73
<b>RATTACHEMENT DES SERVICES</b>	<b>74</b>

# MISSION SANTÉ

# PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Le responsable de cette mission est le **Ministre de la Santé**.

## PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

Le Ministère de la Santé a pour mission générale d'assurer l'élaboration, de mettre en œuvre et d'évaluer la politique nationale de la Santé en vue de promouvoir, protéger ou restaurer la santé physique, mentale en République Gabonaise.

A ce titre, il est notamment chargé, en matière de promotion, de prestations de santé et de gouvernance :

- d'initier et promouvoir toutes les formes d'actions préventives et d'éducation collective ou individuelle de nature à améliorer l'état et le comportement de la population sur le plan de la santé ;
- d'assister techniquement tous les organismes publics ou privés dont l'action peut avoir des répercussions sur la santé de la population et notamment dans les domaines du contrôle de l'habitat, de la consommation de l'eau, de la production alimentaire, de la protection de l'environnement et de la santé au travail ;
- de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires à la sécurité sanitaire du pays ;
- de promouvoir l'amélioration de la qualité des prestations des services de santé publics et privés ;
- de veiller à la mise en place d'un réseau sanitaire couvrant l'ensemble du pays ;
- de suivre, en concertation avec les autres ministères concernés, les options de coopération sanitaire liées à la politique sanitaire internationale à laquelle contribue le Gabon, et assurer le suivi de réalisation des programmes convenus ;
- d'autoriser l'ouverture, le transfert et ordonner la fermeture des structures sanitaires publiques et privées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de mettre en place les mécanismes de contrôle de la fabrication, de l'importation, de la vente, de la distribution et de la consommation des médicaments, vaccins, dispositifs médicaux, réactifs de laboratoires et toute substance active pouvant affecter l'état de santé ;
- de participer à la conception et à la mise en œuvre des mécanismes de contrôle sanitaire des denrées alimentaires, en collaboration avec les autres ministères concernés ;
- de suivre, en collaboration avec les autres départements concernés, l'ensemble des actions menées dans le domaine de l'assainissement et de l'hygiène publique sur l'ensemble du territoire national ;
- de doter la nation d'un système de santé efficace, souple et accessible à tous les citoyens.

La mission santé est segmentée en quatre programmes :

- Prévention et sécurité sanitaire ;
- Offre et accès aux soins ;
- Lutte contre le SIDA ;
- Pilotage et Soutien à la Politique Sanitaire.

La mission santé est, pour l'essentiel, en articulation avec les missions suivantes :

- Prévoyance sociale et solidarité nationale ;
- Education nationale ;
- Enseignement supérieur ;
- Défense nationale ;
- Administration du territoire.

## DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la mission **Santé** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
25.829 : Prévention et sécurité sanitaire	4	10	9	18	1	0
25.836 : Offre et Accès aux Soins	3	10	18	137	21	2
25.843 : Lutte contre le SIDA	1	1	5	0	10	
25.850 : Pilotage et Soutien à la Politique Sanitaire	2	3	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>155</b>	<b>22</b>	<b>2</b>

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'État recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'État. **Bongolo** et **Schweitzer**.

## PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les réformes majeures dans le secteur de la santé sont les suivantes :

- la réorganisation des régions et des départements sanitaires ;
- la création des directions départementales de Santé ;
- la création de sept (07) directions centrales ;
- la transformation de la Direction Générale de la lutte contre le SIDA en Commissariat à la Lutte Contre le Sida ;
- la transformation de la Cellule d'Observation de la Santé Publique en Observatoire national de la Santé Publique ;
- la transformation de l'Office Pharmaceutique National en société d'État ;
- la transformation de la DMP en Agence Nationale du Médicament et Autres Produits de Santé ;
- la transformation des hôpitaux régionaux en Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et des centres médicaux en hôpitaux départementaux ;
- la création des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ;
- la mise en concession progressive des CHU ;
- le passage du CHUA de la mission santé à la mission défense ;
- la mise en place du financement basé sur la performance (PBF) ;
- la création du laboratoire Professeur Daniel GAHOUMA et de l'hôpital de campagne d'Agondjé pour la riposte de la covid-19 ;
- la création d'une Commission Médicale de l'établissement dans les Centres Hospitaliers Universitaires ;
- la mise en place de la Cellule Permanente du Dialogue Social.

Ces réformes ont un impact budgétaire brut en termes d'investissement (construction des structures et enrichissement des plateaux techniques) et de fonctionnement (frais de consultance pour les études et enquêtes diverses, recrutement et formation de personnel qualifié, etc.).

Les textes majeurs régissant le secteur de la santé se déclinent en lois et décrets.

### Au titre des lois :

- la loi n°020/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'État ;
- la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la fonction publique ;
- la loi n°14/2005 du 8 août 2005 portant code de déontologie de la fonction publique ;
- la loi n°8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires ;

- la loi n°3/88 du 31 juillet 1990 fixant les conditions générales d'emploi des agents contractuels de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- la loi n°12/95 ratifiant l'ordonnance n°01/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la politique de la santé en république gabonaise ;
- la loi n°12/2006 du 9 novembre 2006 portant création et organisation de l'ordre national des pharmaciens du Gabon.

#### **Au titre des décrets :**

- le décret n°000252/PR/MSF du 18 octobre 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- le décret n°0326/PR/MS du 28 février 2013 portant attributions et organisation du ministère de la santé ;
- le décret n°000378/PR/MFPRAME du 26 mai 2000 portant création, attributions et fonctionnement des inspections générales des services de ministère ;
- le décret n°000181/PR/MLSOS 25 janvier 2007, portant création, attribution et organisation de la Direction Générale de la Prévention sur le Sida ;
- le décret n°000066/PR/PM du 18 janvier 2008 portant attribution du secteur bien-être au ministère des affaires sociales, de la solidarité, de la protection de la veuve et de l'orphelin et de la lutte contre le sida ;
- le décret n°1325/PR/MPFRAME du 02 Octobre 1991 portant création et attributions de la fonction de secrétaire général de ministère, modifié par le décret n° 376/PR/MFPRAME du 26 Mai 2000 ;
- le décret n°209/PR/MSP du 13 mars 2003 fixant les conditions d'habilitation et d'ouverture des établissements privés de formation professionnelle préparant aux carrières paramédicales ;
- le décret n° 1445/PR/MSPP du 28 novembre 1995 portant réglementation de l'importation, de la distribution et de la promotion des produits pharmaceutiques en République Gabonaise ;
- le décret n°0245/PR/MSPHP du 9 avril 2009 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité d'éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé ;
- le décret n°0142/PR/MSPS du 02 mars 2015 portant réorganisation des régions et des départements sanitaires ;
- le décret n°01375/PR/MSASSF du 20 novembre 2011 portant réorganisation de l'office pharmaceutique national.

## **PRINCIPALES RÉFORMES**

Les réformes majeures dans le secteur de la santé sont les suivantes :

- la réorganisation des régions et des départements sanitaires ;
- la création des directions départementales de Santé ;
- la création de sept (07) directions centrales ;
- la transformation de la Direction Générale de la lutte contre le SIDA en Commissariat à la Lutte Contre le Sida ;
- la transformation de la Cellule d'Observation de la Santé Publique en Observatoire national de la Santé Publique ;
- la transformation de l'Office Pharmaceutique National en société d'État ;
- la transformation de la DMP en Agence Nationale du Médicament et Autres Produits de Santé ;
- la transformation des hôpitaux régionaux en Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et des centres médicaux en hôpitaux départementaux ;
- la création des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ;
- la mise en concession progressive des CHU ;
- la mise en place du financement basé sur la performance (PBF) ;
- la création d'une Commission Médicale de l'établissement dans les Centres Hospitaliers Universitaires ;
- la mise en place de la Cellule Permanente du Dialogue Social.

Ces réformes ont un impact budgétaire brut en termes d'investissement (construction des structures et enrichissement des plateaux techniques) et de fonctionnement (frais de consultance pour les études et enquêtes diverses, recrutement et formation de personnel qualifié, etc.).



Les principales réformes du Secteur Santé portent sur :

- l'élaboration du Code de la Santé ;
- la transformation de l'Office Pharmaceutique National en Société d'État et du Centre Hospitalier Régional Amissa Bongo de Franceville en CHU ;
- la création d'une Commission Médicale d'Etablissement dans les CHU ;
- l'organisation chaque année d'Octobre Rose dans le cadre du développement de la médecine préventive;
- le lancement de la médecine itinérante dans le cadre de l'opérationnalisation des départements sanitaires ;
- la réalisation du programme de réhabilitation des infrastructures sanitaires et l'équipement des plateaux techniques ;
- la construction de l'Institut des maladies Infectieuses (ex HPO).

## OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF N°1 : mettre aux normes les structures sanitaires

#### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

#### Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : vingt (20) CHR et Hôpitaux départementaux mis aux normes ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 80% des équipements médicotecniques maintenus.

#### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 20XX
Nombre des CHR et Hôpitaux départementaux mis aux normes	Nombre	NA	12	20	30	62
Pourcentage des structures sanitaires bénéficiant d'une maintenance des équipements médicotecniques	%	N/A	75	80	85	N/D

Source des données : DGPEP - Direction des Infrastructures Sanitaires

### OBJECTIF N°2 : réduire la mortalité maternelle et infantile

#### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

#### Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir dépisté au moins 201 cas de tuberculose multi-résistant attendu et avoir traité 100% de tuberculose multi-résistant confirmé ;
- **Résultat annuel attendu 2** : assurer la vaccination gratuite à 90% des femmes enceintes.

#### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de doses de vaccins polio achetées	Nombre	327 400	409 709	483 460	560 000	560 000
Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés au penta3	%	60	90	90	100	100
Nombre de femmes enceintes vaccinées par au moins 2 doses de VAT	Nombre	36 538	80 596	83 021	85 121	85 121

Source des données : DGS, DNSMI, PEV (rapport d'activité et enquêtes)

# RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
		Ouvrtes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LF pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
			Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
<b>25.829</b>	<b>Prévention et sécurité sanitaire</b>	<b>21 125 868 058</b>	<b>21 396 927 436</b>	<b>228 940 622</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 125 868 058</b>	<b>21 396 927 436</b>	<b>228 940 622</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>
25.829.1	Vaccination	350 000 000	884 524 389	-	884 524 389	884 524 389	884 524 389	350 000 000	884 524 389	-	884 524 389	884 524 389	884 524 389
25.829.2	Hygiène sanitaire	101 550 222	101 550 222	-	101 550 222	101 550 222	101 550 222	101 550 222	101 550 222	-	101 550 222	101 550 222	101 550 222
25.829.3	Éducation et sensibilisation sur les pathologies	15 194 157 937	15 194 157 937	-	15 194 157 937	15 194 157 937	15 194 157 937	15 194 157 937	15 194 157 937	-	15 194 157 937	15 194 157 937	15 194 157 937
25.829.4	Contrôle de la qualité des médicaments et des produits spécifiques	966 874 125	966 874 125	-	966 874 125	966 874 125	966 874 125	966 874 125	966 874 125	-	966 874 125	966 874 125	966 874 125
25.829.5	Protection maternelle et infantile	144 424 427	144 424 427	-	144 424 427	144 424 427	144 424 427	144 424 427	144 424 427	-	144 424 427	144 424 427	144 424 427
25.829.6	Prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles	4 368 861 347	4 105 396 336	228 940 622	4 334 336 958	4 334 336 958	4 334 336 958	4 368 861 347	4 105 396 336	228 940 622	4 334 336 958	4 334 336 958	4 334 336 958
<b>25.836</b>	<b>Offre et accès aux soins</b>	<b>99 293 817 508</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>-</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>99 293 817 508</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>-</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>
25.836.1	Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires	60 528 299 533	69 592 616 471	-	69 592 616 471	69 592 616 471	69 592 616 471	60 528 299 533	69 592 616 471	-	69 592 616 471	69 592 616 471	69 592 616 471
25.836.2	Développement des ressources humaines du secteur sanitaire	2 077 152 147	2 077 152 147	-	2 077 152 147	2 077 152 147	2 077 152 147	2 077 152 147	2 077 152 147	-	2 077 152 147	2 077 152 147	2 077 152 147
25.836.3	Accès au médicament et aux produits spécifiques	36 626 475 742	36 626 475 742	-	36 626 475 742	36 626 475 742	36 626 475 742	36 626 475 742	36 626 475 742	-	36 626 475 742	36 626 475 742	36 626 475 742
25.836.4	Transfert et évacuation sanitaires	61 890 086	61 890 086	-	61 890 086	61 890 086	61 890 086	61 890 086	61 890 086	-	61 890 086	61 890 086	61 890 086
<b>25.843</b>	<b>Lutte contre le SIDA</b>	<b>4 105 031 064</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>-</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 064</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>-</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>
25.843.1	Prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA	269 037 587	269 037 586	-	269 037 586	269 037 586	269 037 586	269 037 587	269 037 586	-	269 037 586	269 037 586	269 037 586
25.843.2	Prise en charge des malades du SIDA	3 835 993 477	3 835 993 477	-	3 835 993 477	3 835 993 477	3 835 993 477	3 835 993 477	3 835 993 477	-	3 835 993 477	3 835 993 477	3 835 993 477
<b>25.850</b>	<b>Pilotage et soutien à la politique sanitaire</b>	<b>6 951 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>-</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>6 951 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>-</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>
25.850.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	189 440 416	289 440 416	-	289 440 416	289 440 416	289 440 416	189 440 416	289 440 416	-	289 440 416	289 440 416	289 440 416
25.850.2	Coordination administrative	6 761 696 821	6 761 696 821	-	6 761 696 821	6 761 696 821	6 761 696 821	6 761 696 821	6 761 696 821	-	6 761 696 821	6 761 696 821	6 761 696 821
<b>Total pour la mission Santé</b>		<b>131 475 853 867</b>	<b>140 911 230 183</b>	<b>228 940 622</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>131 475 853 867</b>	<b>140 911 230 183</b>	<b>228 940 622</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>141 140 170 805</b>

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
<b>25.829: Prévention et sécurité sanitaire</b>	<b>21 125 868 058</b>	<b>21 396 927 436</b>	<b>228 940 622</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 125 868 058</b>	<b>21 396 927 436</b>	<b>228 940 622</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	16 683 118 701	16 683 118 702	-	16 683 118 702	16 683 118 702	16 683 118 702	16 683 118 701	16 683 118 702	-	16 683 118 702	16 683 118 702	16 683 118 702
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 231 513 742	3 502 573 120	228 940 622	3 731 513 742	3 731 513 742	3 731 513 742	3 231 513 742	3 502 573 120	228 940 622	3 731 513 742	3 731 513 742	3 731 513 742
Titre 4. Dépenses de transfert	1 211 235 615	1 211 235 615	-	1 211 235 615	1 211 235 615	1 211 235 615	1 211 235 615	1 211 235 615	-	1 211 235 615	1 211 235 615	1 211 235 615
<b>25.836: Offre et accès aux soins</b>	<b>99 293 817 508</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>-</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>99 293 817 508</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>-</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	48 893 980 984	51 893 980 984	-	51 893 980 984	51 893 980 984	51 893 980 984	48 893 980 984	51 893 980 984	-	51 893 980 984	51 893 980 984	51 893 980 984
Titre 3. Dépenses de biens et services	11 190 462 895	11 190 462 895	-	11 190 462 895	11 190 462 895	11 190 462 895	11 190 462 895	11 190 462 895	-	11 190 462 895	11 190 462 895	11 190 462 895
Titre 4. Dépenses de transfert	14 228 922 704	14 228 922 703	-	14 228 922 703	14 228 922 703	14 228 922 703	14 228 922 704	14 228 922 703	-	14 228 922 703	14 228 922 703	14 228 922 703
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 980 450 925	31 044 767 865	-	31 044 767 865	31 044 767 865	31 044 767 865	24 980 450 925	31 044 767 865	-	31 044 767 865	31 044 767 865	31 044 767 865
<b>25.843: Lutte contre le SIDA</b>	<b>4 105 031 064</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>-</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 064</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>-</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	370 671 064	370 671 063	-	370 671 063	370 671 063	370 671 063	370 671 064	370 671 063	-	370 671 063	370 671 063	370 671 063
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 725 000 000	3 725 000 000	-	3 725 000 000	3 725 000 000	3 725 000 000	3 725 000 000	3 725 000 000	-	3 725 000 000	3 725 000 000	3 725 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	9 360 000	9 360 000	-	9 360 000	9 360 000	9 360 000	9 360 000	9 360 000	-	9 360 000	9 360 000	9 360 000
<b>25.850: Pilotage et soutien à la politique sanitaire</b>	<b>6 951 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>-</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>6 951 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>-</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	6 601 137 237	6 601 137 237	-	6 601 137 237	6 601 137 237	6 601 137 237	6 601 137 237	6 601 137 237	-	6 601 137 237	6 601 137 237	6 601 137 237
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	350 000 000	-	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	-	350 000 000	350 000 000	350 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000
<b>Total pour la mission Santé</b>	<b>131 475 853 867</b>	<b>140 911 230 183</b>	<b>228 940 622</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>131 475 853 867</b>	<b>140 911 230 183</b>	<b>228 940 622</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>141 140 170 805</b>	<b>141 140 170 805</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	72 548 907 986	75 548 907 986	-	75 548 907 986	75 548 907 986	75 548 907 986	72 548 907 986	75 548 907 986	-	75 548 907 986	75 548 907 986	75 548 907 986
Titre 3. Dépenses de biens et services	18 496 976 637	18 768 036 015	228 940 622	18 996 976 637	18 996 976 637	18 996 976 637	18 496 976 637	18 768 036 015	228 940 622	18 996 976 637	18 996 976 637	18 996 976 637
Titre 4. Dépenses de transfert	15 449 518 319	15 449 518 318	-	15 449 518 318	15 449 518 318	15 449 518 318	15 449 518 319	15 449 518 318	-	15 449 518 318	15 449 518 318	15 449 518 318
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 980 450 925	31 144 767 865	-	31 144 767 865	31 144 767 865	31 144 767 865	24 980 450 925	31 144 767 865	-	31 144 767 865	31 144 767 865	31 144 767 865

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

Numéro et intitulé du programme	EFFECTIFS					
	Réalisation 2023 (1)	Ouverts en LFR pour 2024 (a)	Prévisions pour 2025			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Écart (Entrées - sorties)	Effectifs 2025 (a + Ecart)
<b>PROGRAMME N°25.829 : PRÉVENTION ET SÉCURITÉ SANITAIRE</b>						
Hors catégorie						
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Main d'œuvre non permanente						
<b>PROGRAMME N°25.836 : OFFRE ET ACCÈS AUX SOINS</b>						
Hors catégorie						
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Main d'œuvre non permanente						
<b>PROGRAMME N°25.843 : LUTTE CONTRE LE SIDA</b>						
Hors catégorie						
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Main d'œuvre non permanente						
<b>PROGRAMME N°25.850 : PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE SANITAIRE</b>						
Hors catégorie						
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Main d'œuvre non permanente						
<b>Total pour les emplois de l'administration</b>						

# PROGRAMME PRÉVENTION ET SÉCURITÉ SANITAIRE

# PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme Prévention et Sécurité Sanitaire englobe toutes les activités de prévention, de lutte contre les maladies et de promotion de la santé.

Les principales missions du programme sont la sensibilisation et l'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, la vaccination, la surveillance épidémiologique, le contrôle de qualité des médicaments et, en interne, la coordination de tous les programmes nationaux de santé.

Pour mener à bien ses missions, le programme doit s'articuler avec les programmes voisins que sont :

- l'Offre et l'accès aux soins qui comprend les activités et structures de prise en charge sanitaire ;
- la Lutte contre le sida qui englobe à la fois, sur le champ du VIH spécifiquement, les activités de prévention et de prise en charge ;
- et le Pilotage et Soutien à la politique sanitaire, qui a pour mission principale d'appuyer en interne les agents de l'Administration du programme dans la réalisation de leurs missions, en favorisant l'amélioration des conditions de travail, la bonne gouvernance et la modernisation.

Le programme Prévention et Sécurité Sanitaire est piloté par le **Directeur Général de la Promotion de la Santé (DGPS)**. Il a sous son autorité, dans le champ du programme, toutes les directions des programmes de lutte contre les maladies ainsi que les instituts et services déconcentrés dans la réalisation du Projet Annuel de Performance.

## DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **Prévention et Sécurité Sanitaire** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre de BOP	4	10	14
Nombre d'UO	9	18	27
Nombre d'opérateurs	1	0	0
Autres établissements publics (1)	0	0	0

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état

## PRÉSENTATION DES ACTIONS

### ACTION N° 1 : vaccination

Cette action consiste à protéger un individu contre une maladie en stimulant son système immunitaire.

Elle comprend les principales activités suivantes :

- Planifier des campagnes de vaccination de rattrapage intégrées à l'administration de la vitamine A et au déparasitage des enfants de moins de 5 ans (4 dans l'année sur l'ensemble du territoire, une par trimestre) ;
- Organiser la Semaine Nationale de la vaccination ;
- Poursuivre les activités de vaccination en stratégie avancée/mobile dans les zones d'accès difficile ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des autorités locales, opérateurs économiques en faveur de la vaccination.

Ces activités sont portées par le Programme Élargi de Vaccination (PEV).

### ACTION N° 2 : hygiène Sanitaire

L'hygiène sanitaire est un ensemble de principes, de pratiques individuelles ou collectives visant à la conservation de la santé, au fonctionnement normal de l'organisme humain.

Cette action comprend les principales activités suivantes :

- Contrôler les normes de salubrité au niveau des frontières (ports, aéroports, gares...) ;
- Promouvoir et contrôler les normes en matière d'hygiène de l'habitat sur toute l'étendue du territoire national ;
- Promouvoir et vulgariser les méthodes appropriées d'assainissement autonome et collectif dans les grands centres urbains et ruraux ;
- Surveiller les risques environnementaux pour la santé, en rapport avec les maladies d'origine hydrique, les maladies d'origine alimentaire, les maladies à transmission vectorielle et l'utilisation des produits chimiques ;
- Contrôler la qualité de l'eau potable distribuée et des denrées alimentaires commercialisées sur toute l'étendue du territoire ;
- Contrôler l'action des structures privées en charge de l'évacuation des ordures ménagères dans les grands centres urbains et sur toute l'étendue du territoire national ;
- Fixer et contrôler les normes en matière d'hygiène des établissements publics et privés ;
- Promouvoir le changement des comportements pour une prise en charge communautaire des problèmes d'hygiène publique, tant au niveau des individus que des familles, des établissements et des collectivités ;
- Participer à la formation et au recyclage des personnels dans le domaine de l'hygiène publique, en collaboration avec les établissements de formation et les instituts de recherche concernés.

Ces activités sont portées par l'Institut d'Hygiène Publique et d'Assainissement (IHPA).

### ACTION N° 3 : éducation et sensibilisation sur les pathologies

Cette action permet au Programme Prévention et Sécurité Sanitaire d'informer le public sur les différentes maladies, leurs symptômes, et les moyens de prévention.

Elle comprend les principales activités suivantes :

- Participer à l'élaboration de plans de formation en matière de promotion de la santé, en collaboration avec les autres services compétents ;
- Mettre en œuvre les plans et les stratégies de communication éducationnelle portant sur les questions de santé.
  - Ces deux (2) activités sont portées par le Service National d'Éducation et de Promotion de la Santé (SNEPS).
- Elaborer les stratégies de développement et de mise en œuvre de la santé communautaire ;
- Former les acteurs communautaires, les professionnels de santé aux objectifs de la santé communautaire ;
- Cordonner la mise en œuvre des Soins de Santé Primaire.



- Ces trois (3) activités sont portées par la DNSCO.
- Maintenir la santé humaine et animale ;
- Développer la santé communautaire ;
- Prendre en charge la riposte aux urgences sanitaires.

#### **ACTION N° 4 : contrôle de la qualité des médicaments et des produits spécifiques**

Cette action vise, pour toutes les problématiques relevant de la qualité des médicaments et autres produits spécifiques en matière de santé.

Elle comprend les principales activités suivantes :

- Veiller à l'application des conventions et traités internationaux relatifs aux médicaments, aux stupéfiants, aux substances psychotropes et autres produits de santé ;
- Veiller au respect de la réglementation nationale en matière d'importation, de distribution, de promotion, d'information des produits pharmaceutiques, et d'implantation des établissements à caractère pharmaceutique ;
- Veiller à l'application de toute obligation découlant de traités, de conventions ou d'accords internationaux dans le secteur pharmaceutique ;
- Délivrer les autorisations de mise sur le marché gabonais des produits pharmaceutiques et autres produits de santé ;
- Proposer toutes mesures contribuant au développement de la recherche et des activités industrielles dans le domaine du médicament.

Ces activités sont portées par l'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS).

#### **ACTION N° 5 : protection maternelle et infantile**

Système de protection des familles et plus précisément des enfants et de leurs mères. La protection maternelle et infantile est notamment en charge des actions de préventions médicales, psychologiques et sociales.

Cette action comprend les principales activités suivantes :

- Concevoir les programmes et les projets qui visent à mener des actions préventives, promotionnelles et curatives en faveur de la mère et de l'enfant ;
- Elaborer les supports éducatifs en santé maternelle et infantile ;
- Définir les normes des prestations en santé maternelle et infantile, en collaboration avec les autres services compétents ;
- Participer à l'élaboration des modules de formation et assurer la formation des formateurs au niveau national et régional ;
- Participer à l'élaboration des programmes d'enseignement ;
- Elaborer des outils de supervision et de collecte de données en santé maternelle et infantile en liaison avec l'Observatoire National de Santé Publique ;
- Identifier les coordonnateurs régionaux des activités de santé maternelle et infantile ;
- Coordonner, superviser et évaluer les activités des programmes et projets en rapport avec la santé maternelle et infantile ;
- Participer à la conception et à la mise en œuvre des programmes visant la prévention.

Ces activités sont portées par la Direction Nationale de la Santé Maternelle et Infantile (DNSMI).

#### **ACTION N° 6 : prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles**

Cette action comprend les principales activités suivantes :

- Promouvoir les activités préventives et curatives contre les maladies transmissibles, et non transmissibles. Cette activité est portée par tous les programmes.
- Planifier et mettre en œuvre la lutte préventive contre les maladies transmissibles, infectieuses et parasitaires et les maladies non transmissibles ;  
Cette activité est portée par :
  - le Programme Nationale de Lutte contre le Paludisme ;
  - le Programme Nationale de Lutte contre la Tuberculose ;
  - le Programme de Lutte contre les Maladies Parasitaires ;

- le Programme de Lutte contre les Cécités et Surdités ;
  - le Programme de Lutte contre les Maladies Non transmissibles ;
  - le Programme National de Lutte contre l'IST, VIH ;
  - la Direction Nationale de la Santé Maternelle et Infantile ;
  - l'Institut d'Épidémiologie et Lutte contre les Endémies
  - le Centre National de Nutrition.
- assurer en liaison avec les autres services et départements compétents, la conception, la coordination, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les activités liées à la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles au niveau national ;
  - Promouvoir le partenariat intra et intersectoriel dans le cadre de la lutte préventive et curative contre la maladie.
    - Ces deux (2) activités sont portées par la Direction Générale de la Promotion de la Santé (DGPS).
  - contribuer à la mise en place et au fonctionnement du réseau de veille sanitaire ;
  - Participer au dispositif d'alerte sanitaire et proposer des mesures de lutte appropriées en fonction de la menace.
    - Ces deux (2) activités sont portées par l'Institut d'Épidémiologie et de Lutte contre les Endémies (IELE).
  - contribuer au contrôle de la publicité de tous les produits nocifs pour la santé, notamment l'alcool et le tabac. Cette activité est portée par le Programme de Santé Mentale et de lutte contre l'Alcoolisme et le Tabagisme (PSMAT).
  - Prendre en charge la riposte contre la tuberculose ;

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

### ANALYSE STRATÉGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme Prévention et sécurité sanitaire mène des actions à court, moyen et long terme en vue de minimiser les risques de contracter des affections. Les priorités du programme reposent sur les actions de promotion sanitaire, l'appropriation des méthodes de lutte contre les maladies, l'adhésion des populations aux campagnes de sensibilisation et de vaccination.

Le système sanitaire gabonais est organisé en 6 régions sanitaires et 35 départements sanitaires. Il est constitué de trois secteurs distincts : public, parapublic et privé.

Alors que le pays dispose d'un PIB comparable aux pays les plus développés d'Afrique, l'état de santé de la population gabonaise est quant à lui au niveau des pays les moins avancés. Les indicateurs de santé sont bien inférieurs à ceux fixés par l'OMS et l'UNICEF.

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : un climat et une flore équatoriale propices à la propagation de maladie, une forte prévalence du paludisme, des conditions d'hygiène déplorables dans certaines régions, un sous-équipement en infrastructures et des difficultés à piloter l'ensemble des structures et des programmes sur le territoire. Les populations ne disposent pas aujourd'hui d'un accès égal aux soins selon les régions : beaucoup d'habitations situées dans des zones d'accès difficiles sont enclavées. On constate en effet de fortes disparités à la fois en structures sanitaires et en ressources humaines sur le territoire. Le PNAS fait notamment mention d'une pénurie de personnel de santé ne permettant pas la mise en œuvre des paquets minimums d'activité (PMA) en zone rurale. Certaines structures sanitaires provinciales ne disposent pas de plusieurs spécialités, d'où le recours fréquent à des évacuations sanitaires vers Libreville.

Dans ce contexte, le Gouvernement a choisi de renforcer la place de la prévention sanitaire dans l'action sanitaire en général, afin de sortir du "tout curatif" en travaillant en amont sur ce qui peut empêcher la propagation des maladies et faire évoluer les comportements dans la durée. Encore beaucoup de Gabonais partagent des idées erronées sur le mode de contagion de certaines maladies, la vaccination ou les mesures d'hygiène. C'est donc un travail de fond sur le long terme que mène le programme Prévention sanitaire pour combattre les croyances traditionnelles et faire évoluer les mentalités.

Dans ce cadre, la Direction Générale de la Santé doit agir sur l'information mise à disposition des populations afin de prévenir les maladies transmissibles et non transmissibles, déployer toutes les actions possibles en faveur d'une amélioration des conditions de vie et d'hygiène et assurer la surveillance épidémiologique sur tout le territoire.

Dans le champ du programme, l'une des difficultés principales réside dans la faiblesse du système national d'information sanitaire qui ne couvre pas tout le territoire d'une part, et qui ne dispose pas des données de routine du secteur privé d'autre part ; aussi l'information de l'administration autour des maladies et des comportements est-elle incomplète. Par ailleurs, il n'y a pas suffisamment d'études réalisées permettant de bien cerner les besoins de la population. Les infrastructures et équipements de vaccination pèchent également par leur faible nombre. Afin de développer l'impact du programme sur l'état de santé des gabonais, il faudra donc à l'avenir renforcer les campagnes de sensibilisation à l'égard des populations mais également assurer l'accès de tous aux structures de prévention par un renforcement des capacités opérationnelles et humaines et une meilleure gestion des ressources existantes.

### ENJEUX

- Enjeu 1 : protéger l'ensemble de la population contre les risques sanitaires ;
- Enjeu 2 : faire évoluer les comportements individuels et collectifs en matière de santé.

## PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

### LISTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES AVEC LE(S) RÉSULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

#### OBJECTIF N°1 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ MATERNELLE ET INFANTILE

- Résultat annuel attendu 1 : assurer la vaccination gratuite à tous les enfants de 0 à 11 mois ;
- Résultat annuel attendu 2 : assurer la vaccination gratuite à 90% des femmes enceintes.

#### OBJECTIF N°2 : RÉDUIRE LA PRÉVALENCE DES MALADIES TRANSMISSIBLES ET NON TRANSMISSIBLES ET LEURS FACTEURS DE RISQUE AU SEIN DE LA POPULATION

- Résultat annuel attendu 1 : avoir dépisté au moins 201 cas de tuberculose multi-résistant attendu et avoir traité 100% de tuberculose multi-résistant confirmé ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé 02 campagnes de sensibilisation liée à la consommation de tabac sur les groupes spécifiques (en lien avec l'ADP).

#### OBJECTIF N°3 : ASSURER LA RÉGLEMENTATION DES MÉDICAMENTS ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTÉ

- Résultat annuel attendu 1 : soixante 60 missions de sensibilisation, de contrôle et de destruction des médicaments contrefaits organisées ;
- Résultat annuel attendu 2 : trente (30) activités de contrôle de la qualité des médicaments organisées ;
- Résultat annuel attendu 3 : 100% du système de management de la qualité mis aux normes et la certification de l'Agence selon la norme ISO 9001.

### PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

#### OBJECTIF N°1 : réduire la mortalité maternelle et infantile

##### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

##### Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir dépisté au moins 201 cas de tuberculose multi-résistant attendu et avoir traité 100% de tuberculose multi-résistant confirmé ;
- **Résultat annuel attendu 2** : assurer la vaccination gratuite à 90% des femmes enceintes.

##### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de doses de vaccins polio achetées	Nombre	327 400	409 709	483 460	560 000	560 000
Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés au penta3	%	60	90	90	100	100
Nombre de femmes enceintes vaccinées par au moins 2 doses de VAT	Nombre	36 538	80 596	83 021	85 121	85 121

*Source des données : DGS, DNSMI, PEV (rapport d'activité et enquêtes)*

### ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS

#### Résultat annuel attendu 1 :

- Activité 1. acheter les vaccins ;
- Activité 2. mener des Activités vaccinales intégrées ;
- Activité 3. organiser des campagnes de sensibilisation auprès des autorités locales, opérateurs économiques en faveur de la vaccination.

#### Résultat annuel attendu 2 :

- Activité 1. poursuivre les activités de vaccination en stratégie avancée/mobile dans les zones d'accès difficile ;
- Activité 2. concevoir les programmes et les projets qui visent à mener des actions préventives, promotionnelles et curatives en faveur de la mère et de l'enfant.

#### Précisions méthodologiques :

Cet objectif permet d'évaluer la couverture vaccinale chez les enfants âgés de 0 à 11 mois et chez les femmes enceintes par rapport à la norme internationale.

##### **Indicateur 1 :** nombre de doses de vaccins polio achetées

Cet indicateur mesure le nombre de doses de vaccins polio achetées afin d'avoir une couverture vaccinale nationale de tous les enfants de 0 à 11 mois.

Les besoins estimés en nombre de doses ou nombre de dose nécessaires = cible x objectif de couverture vaccinale (0,9) x facteur de perte (1,25).

##### **Indicateur 2 :** pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés au penta 3

Cet indicateur mesure le nombre d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés au penta3 / le nombre total d'enfants de 0 à 11 mois estimés x 100. Ce vaccin est indiqué dans la prévention conjointe de la diphtérie, du tétanos, de la coqueluche et de la poliomyélite et des infections invasives (méningites, septicémies, cellulites, arthrites, épiglottites...).

##### **Indicateur 3 :** nombre de femmes enceintes vaccinées

Cet indicateur mesure le nombre de femmes enceintes ayant reçus au moins 2 doses de VAT.

Le nombre de grossesses est estimé sur la base du taux de fécondité et du nombre des femmes en âge de procréer. Ce vaccin est administré aux femmes enceintes pour éviter les maladies chez le nourrisson.

#### Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Opérateur 1 :** Office Pharmaceutique Nationale (OPN)
- Activité. assurer l'appui logistique pour l'acheminement des vaccins ;
- **Partenaire 2 :** Ministère de la Communication
- Activité. mettre à disposition les plages radio télévisées pour la diffusion des spots de sensibilisation.

**OBJECTIF N°2 : réduire la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles et leurs facteurs de risque au sein de la population**

**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Résultats annuels**

- **Résultat annuel attendu 1 :** avoir dépisté au moins 201 cas de tuberculose multi-résistant attendu et avoir traité 100% de tuberculose multi-résistant confirmé
- **Résultat annuel attendu 2 :** avoir réalisé 02 campagnes de sensibilisation liée à la consommation de tabac sur les groupes spécifiques (en lien avec l'ADP).

**Indicateurs**

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de nouveaux cas de tuberculose multi-résistante dépistée	Nombre	135	168	201	210	210
Pourcentage de TBMR traités	%	100	100	100	100	100
Nombre de campagnes de sensibilisation sur les dangers du tabac	Nombre	2	2	2	2	2

*Source des données : DGS, Programme de lutte contre le Tabagisme, Programme de lutte contre la tuberculose*

**ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS**

**Résultat annuel attendu 1 :**

- Activité 1. mener les campagnes de sensibilisation sur le paludisme ;
- Activité 2. acheter les moustiquaires imprégnées.
- Activité 3. élaborer un plan d'action ;
- Activité 4. développer les actions de dépistage de la TBMR au niveau des pôles XPERT (XPERT est un appareil pour le diagnostic de la TBMR, installé dans chaque chef-lieu de province) ;
- Activité 5. assurer le traitement de tous les cas TBMR diagnostiqués au niveau du centre de prise en charge, soit en ambulatoire, soit en hospitalisation.
- Activité 6. assurer le suivi de tous les patients mis sous traitement.

**Résultat annuel attendu 2 :**

- Activité 1. mener les campagnes de distribution des déparasitant réalisées ;
- Activité 2. mener les enquêtes poste traitement déparasitage ;
- Activité 3. développer les actions de sensibilisation sur les consultations préventives chez jeunes, les associations et établissements ouverts au public
  - o renforcer/former les équipes de sensibilisation
  - o reproduire les outils (support papier- prospectus & flyers)
  - o produire et diffuser des spots radio-télé (réseau des journalistes et radio communautaires)
  - o organiser des campagnes de sensibilisation dans les communautés cibles sur le nouveau conditionnement des produits du tabac en République Gabonaise et l'interdiction de fumer dans les lieux publics et établissements scolaires.

**Précisions méthodologiques :**

**Indicateur 1 :** nombre de nouveaux cas de tuberculose multi-résistante dépistée

Cet indicateur mesure le nombre de personne dépistées à la tuberculose multi-résistante. Le nombre total des cas estimés est fixé à partir des estimations de l'OMS (Rapport mondial annuel de l'OMS).

**Indicateur 2 :** pourcentage de TBMR traités

Cet indicateur mesure le nombre de personnes traitées parmi toutes les personnes déclarées positives après le test au dépistage à la tuberculose multirésistante.

**Indicateur 3** : nombre de campagnes de sensibilisation

Les différents groupes cibles de sensibilisation sont :

- jeunes (dans les lycées, dans les universités et les grandes écoles et à la plage) ;
- parents (adultes) dans les associations ;
- chefs d'entreprises et établissements ouverts au public.

**Contributions des opérateurs/partenaires :**

- **Partenaire 1** : Ministère des Comptes Publics
- Activité. mettre à disposition la contrepartie gabonaise sur la tuberculose et l'ADP sur le tabac ;
- **Partenaire 2** : Fonds Mondial
- Activité.1 financer les campagnes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ;
- Activité 2. financer la distribution des kits sanitaires (moustiquaires, préservatifs etc.)

**OBJECTIF N°3 : assurer la réglementation des médicaments et des autres produits de santé**

**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Résultats annuels**

- **Résultat annuel attendu 1** : soixante 60 missions de sensibilisation, de contrôle et de destruction des médicaments contrefaits organisées ;
- **Résultat annuel attendu 2** : trente (30) activités de contrôle de la qualité des médicaments organisées ;
- **Résultat annuel attendu 3** : 100% du système de management de la qualité mis aux normes et la certification de l'Agence selon la norme ISO 9001.

**Indicateurs**

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Échéance pluriannuelle 2027
Nombre de missions organisées	Nombre	NA	24	60	80	80
Nombre de contrôles organisés	Nombre	NA	20	30	50	50
Taux de réalisation d'un système de management de la qualité	%	NA	100	100	100	100

Source des données : AMAPS

**ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS**

**Résultat annuel attendu 1 :**

- Activité 1. élaborer un plan d'actions de réalisations des missions de terrain pour la lutte contre les médicaments contrefaits
- Activité 2. qualifier les prestataires de destruction des déchets

**Résultat annuel attendu 2 :**

- Activité 1. élaborer et produire les outils de sensibilisation
- Activité 2. acquérir les intrants de laboratoire nécessaires à la réalisation des tests de contrôle qualité

**Résultat annuel attendu 3 :**

- Activité 1. former le personnel au contrôle qualité ;
- Activité 2. former le personnel à la norme ISO 9001 et à l'assurance qualité ;
- Activité 3. élaborer le manuel de gestion de la qualité ainsi que tous les outils nécessaires.

### **Précisions méthodologiques :**

#### **Indicateur 1 : nombre de missions réalisées**

Cet indicateur mesure le nombre de missions de contrôle et de saisie des médicaments contrefaits sur le territoire national. Il permettra en outre d'évaluer le nombre d'activités de saisies des médicaments ainsi que le tonnage des médicaments illicites détruits.

#### **Indicateur 2 : nombre de contrôles réalisés**

Cet indicateur mesure le nombre de produits pharmaceutiques dont la qualité a été contrôlée dans le cadre d'une demande d'enregistrement ou encore dans le cadre de la surveillance du marché.

#### **Indicateur 3 : taux de réalisation d'un système de management de la qualité**

Cet indicateur mesure le niveau de respect des normes et procédures à l'Agence du médicament en vue de garantir un niveau de qualité suffisant.

### **Contributions des opérateurs/partenaires :**

- **Partenaire 1** : Ministère des Comptes Publics  
Activité. Mettre à disposition le budget
- **Partenaire 2** : Ministère de la Communication  
Activité. Diffuser les spots de sensibilisation.



# PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

## PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
<b>25.829.1 : Vaccination</b>	<b>350 000 000</b>	<b>884 524 389</b>	<b>-</b>	<b>884 524 389</b>	<b>884 524 389</b>	<b>884 524 389</b>	<b>350 000 000</b>	<b>884 524 389</b>	<b>-</b>	<b>884 524 389</b>	<b>884 524 389</b>	<b>884 524 389</b>
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	884 524 389	-	884 524 389	884 524 389	884 524 389	350 000 000	884 524 389	-	884 524 389	884 524 389	884 524 389
<b>25.829.2: Hygiène sanitaire</b>	<b>101 550 222</b>	<b>101 550 222</b>	<b>-</b>	<b>101 550 222</b>	<b>101 550 222</b>	<b>101 550 222</b>	<b>101 550 222</b>	<b>101 550 222</b>	<b>-</b>	<b>101 550 222</b>	<b>101 550 222</b>	<b>101 550 222</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	49 810 953	49 810 953	-	49 810 953	49 810 953	49 810 953	49 810 953	49 810 953	-	49 810 953	49 810 953	49 810 953
Titre 3. Dépenses de biens et services	51 739 269	51 739 269	-	51 739 269	51 739 269	51 739 269	51 739 269	51 739 269	-	51 739 269	51 739 269	51 739 269
<b>25.829.3 : Éducation et sensibilisation sur les pathologies</b>	<b>15 194 157 937</b>	<b>15 194 157 937</b>	<b>-</b>	<b>15 194 157 937</b>	<b>15 194 157 937</b>	<b>15 194 157 937</b>	<b>15 194 157 937</b>	<b>15 194 157 937</b>	<b>-</b>	<b>15 194 157 937</b>	<b>15 194 157 937</b>	<b>15 194 157 937</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	15 177 196 002	15 177 196 002	-	15 177 196 002	15 177 196 002	15 177 196 002	15 177 196 002	15 177 196 002	-	15 177 196 002	15 177 196 002	15 177 196 002
Titre 3. Dépenses de biens et services	16 961 935	16 961 935	-	16 961 935	16 961 935	16 961 935	16 961 935	16 961 935	-	16 961 935	16 961 935	16 961 935
<b>25.829.4 : Contrôle de la qualité des médicaments et des produits spécifiques</b>	<b>966 874 125</b>	<b>966 874 125</b>	<b>-</b>	<b>966 874 125</b>	<b>966 874 125</b>	<b>966 874 125</b>	<b>966 874 125</b>	<b>966 874 125</b>	<b>-</b>	<b>966 874 125</b>	<b>966 874 125</b>	<b>966 874 125</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	66 874 125	66 874 125	-	66 874 125	66 874 125	66 874 125	66 874 125	66 874 125	-	66 874 125	66 874 125	66 874 125
Titre 4. Dépenses de transfert	900 000 000	900 000 000	-	900 000 000	900 000 000	900 000 000	900 000 000	900 000 000	-	900 000 000	900 000 000	900 000 000
<b>25.829.5: protection maternelle et infantile</b>	<b>144 424 427</b>	<b>144 424 427</b>	<b>-</b>	<b>144 424 427</b>	<b>144 424 427</b>	<b>144 424 427</b>	<b>144 424 427</b>	<b>144 424 427</b>	<b>-</b>	<b>144 424 427</b>	<b>144 424 427</b>	<b>144 424 427</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	32 797 129	32 797 129	-	32 797 129	32 797 129	32 797 129	32 797 129	32 797 129	-	32 797 129	32 797 129	32 797 129
Titre 3. Dépenses de biens et services	111 627 298	111 627 298	-	111 627 298	111 627 298	111 627 298	111 627 298	111 627 298	-	111 627 298	111 627 298	111 627 298

<b>25.829.6 : Prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles</b>	<b>4 368 861 347</b>	<b>4 105 396 336</b>	<b>228 940 622</b>	<b>4 334 336 958</b>	<b>4 334 336 958</b>	<b>4 334 336 958</b>	<b>4 368 861 347</b>	<b>4 105 396 336</b>	<b>228 940 622</b>	<b>4 334 336 958</b>	<b>4 334 336 958</b>	<b>4 334 336 958</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	1 356 440 492	1 356 440 492	-	1 356 440 492	1 356 440 492	1 356 440 492	1 356 440 492	1 356 440 492	-	1 356 440 492	1 356 440 492	1 356 440 492
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 701 185 240	2 437 720 229	228 940 622	2 666 660 851	2 666 660 851	2 666 660 851	2 701 185 240	2 437 720 229	228 940 622	2 666 660 851	2 666 660 851	2 666 660 851
Titre 4. Dépenses de transfert	311 235 615	311 235 615	-	311 235 615	311 235 615	311 235 615	311 235 615	311 235 615	-	311 235 615	311 235 615	311 235 615
<b>Total pour le programme Prévention et sécurité sanitaire</b>	<b>21 125 868 058</b>	<b>21 396 927 436</b>	<b>228 940 622</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 125 868 058</b>	<b>21 396 927 436</b>	<b>228 940 622</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>	<b>21 625 868 058</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	16 683 118 701	16 683 118 702	-	16 683 118 702	16 683 118 702	16 683 118 702	16 683 118 701	16 683 118 702	-	16 683 118 702	16 683 118 702	16 683 118 702
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 231 513 742	3 502 573 120	228 940 622	3 731 513 742	3 731 513 742	3 731 513 742	3 231 513 742	3 502 573 120	228 940 622	3 731 513 742	3 731 513 742	3 731 513 742
Titre 4. Dépenses de transfert	1 211 235 615	1 211 235 615	-	1 211 235 615	1 211 235 615	1 211 235 615	1 211 235 615	1 211 235 615	-	1 211 235 615	1 211 235 615	1 211 235 615

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

# JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

## AUTRES DÉPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITÉ ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
<b>25.829.1 : Vaccination</b>			<b>884 524 389</b>	<b>884 524 389</b>	
Activité ponctuelle 1 : planifier les campagnes de vaccination de rattrapage intégrées à l'administration de la vitamine A et au déparasitage des enfants de moins de 5 ans			643 524 389	643 524 389	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>643 524 389</b>	<b>643 524 389</b>	
<b>Dépenses obligatoires</b>			<b>624 524 389</b>	<b>624 524 389</b>	
Achat des vaccins			124 524 389	124 524 389	
Urgences sanitaires			500 000 000	500 000 000	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>19 000 000</b>	<b>19 000 000</b>	
Fournitures informatiques			5 000 000	5 000 000	
Fourniture d'imprimerie			14 000 000	14 000 000	
Activité ponctuelles 2 : organiser la semaine nationale de la vaccination			65 000 000	65 000 000	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>65 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	
<b>Dépenses obligatoires</b>			<b>55 000 000</b>	<b>55 000 000</b>	
Achat des vaccins			55 000 000	55 000 000	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	
Fournitures informatiques			5 000 000	5 000 000	
Frais de Mission...			2 000 000	2 000 000	
Fourniture d'imprimerie			3 000 000	3 000 000	
Activité ponctuelle 3 : poursuivre les activités de vaccination en stratégie avancée/mobile dans les zones d'accès difficile			103 000 000	103 000 000	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>103 000 000</b>	<b>103 000 000</b>	
<b>Dépenses obligatoires</b>			<b>58 000 000</b>	<b>58 000 000</b>	
Achat des vaccins			55 000 000	55 000 000	
Convention...			3 000 000	3 000 000	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>45 000 000</b>	<b>45 000 000</b>	
Fournitures informatiques			5 000 000	5 000 000	
Frais de Mission...			25 000 000	25 000 000	
Fourniture d'imprimerie			15 000 000	15 000 000	
Activité ponctuelle 4 : organiser des campagnes de sensibilisation auprès des autorités locales, opérateurs économiques en faveur de la vaccination			73 000 000	73 000 000	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>73 000 000</b>	<b>73 000 000</b>	
<b>Dépenses obligatoires</b>			<b>60 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	
Achat des vaccins			60 000 000	60 000 000	

<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>13 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	
Fournitures informatiques			5 000 000	5 000 000	
Frais de Mission...			3 000 000	3 000 000	
Fourniture d'imprimerie			5 000 000	5 000 000	
<b>25.829.2 : Hygiène sanitaire</b>			<b>51 739 269</b>	<b>51 739 269</b>	
<b>Activité régaliennne 1 : promouvoir et contrôler les normes en matière d'hygiène de l'habitat sur toute l'étendue du territoire national</b>			<b>29 739 269</b>	<b>29 739 269</b>	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>29 739 269</b>	<b>29 739 269</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>29 739 269</b>	<b>29 739 269</b>	
Fournitures informatiques			2 000 000	2 000 000	
Frais de Mission...			23 000 000	23 000 000	
Fourniture d'imprimerie			4 739 269	4 739 269	
<b>Activité régaliennne 2 : fixer et contrôler les normes en matière d'hygiène des établissements publics et privés</b>			<b>22 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>22 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>22 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	
Fournitures informatiques			2 000 000	2 000 000	
Frais de Mission...			15 000 000	15 000 000	
Fourniture d'imprimerie			5 000 000	5 000 000	
<b>25.829.3 : Éducation et sensibilisation sur les pathologies</b>			<b>16 961 935</b>	<b>16 961 935</b>	
<b>Activité régaliennne 1 : élaborer les stratégies de développement et de mise en œuvre de la santé communautaire</b>			<b>11 961 935</b>	<b>11 961 935</b>	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>11 961 935</b>	<b>11 961 935</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>11 961 935</b>	<b>11 961 935</b>	
Fournitures informatiques			2 000 000	2 000 000	
Frais de Mission...			5 000 000	5 000 000	
Fourniture d'imprimerie			4 961 935	4 961 935	
<b>Activité régaliennne 2 : former les acteurs communautaires, les professionnels de santé aux objectifs de la sante communautaire</b>			<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	
Fournitures informatiques			1 000 000	1 000 000	
Frais de Mission...			2 000 000	2 000 000	
Fourniture d'imprimerie			2 000 000	2 000 000	
<b>Action 25.829.4 : Contrôle de la qualité des médicaments et des produits spécifiques</b>			<b>900 000 000</b>	<b>900 000 000</b>	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles 1</b>			<b>900 000 000</b>	<b>900 000 000</b>	
<b>Titre 4 : Transferts</b>			<b>900 000 000</b>	<b>900 000 000</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>900 000 000</b>	<b>900 000 000</b>	
Subventions			900 000 000	900 000 000	
Transferts aux ménages...				-	
Autres dépenses (à préciser)				-	

<b>Action 25.829.5 : Protection maternelle et infantile</b>			111 627 298	111 627 298	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles 1</b>			111 627 298	111 627 298	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			111 627 298	111 627 298	
<b>Dépenses Indispensables</b>			111 627 298	111 627 298	
Autres dépenses (à préciser)			111 627 298	111 627 298	
<b>Action 25.829.6 : Prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles</b>			2 977 896 466	2 977 896 466	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles</b>				-	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			2 666 660 851	2 666 660 851	
<b>Dépenses Indispensables</b>				-	
Fournitures informatiques				-	
Frais de Mission...				-	
Fourniture d'imprimerie				-	
<b>Autres dépenses</b>			2 666 660 851	2 666 660 851	
Autres dépenses (à préciser)			2 666 660 851	2 666 660 851	
<b>Titre 4 : Transferts</b>			311 235 615	311 235 615	
<b>Dépenses obligatoires</b>			-	-	
Subventions				-	
Transferts aux ménages...				-	
<b>Dépenses Indispensables</b>			311 235 615	311 235 615	
Subventions			311 235 615	311 235 615	
<b>Total programme</b>			-	- 4 942 749 356	4 942 749 356 -

# RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
<b>25.829 : Prévention et sécurité sanitaire</b>	<b>25.829.A1 : Coordination générale</b>	<b>25.829.A1.K1 : Administration générale</b>	0000	<i>Direction Générale de la Promotion de la Santé</i>
		<b>25.829.A2.K1 : Vaccination</b>	0000	<i>Programme Élargi de Vaccination</i>
	<b>25.829.A2. K2 : Hygiène sanitaire</b>	0000	<i>Institut d'Hygiène Publique et d'Assainissement</i>	
		0000	<i>Service National d'Hygiène Bucco-Dentaire</i>	
		4601	<i>Programme Eau et Assainissement</i>	
		0000	<i>Service National d'Éducation Sanitaire</i>	
		<b>25.829.A2.K4 : Opérateur Agence Nationale du Médicament et des autres Produits de Santé</b>	0000	<i>Inspection Générale de la Santé</i>
	4648	<i>Agence Nationale du Médicament et des autres Produits de Santé</i>		
	<b>25.829.A2.K5 : Protection maternelle et infantile</b>	0000	<i>Service National de Nutrition</i>	
		0000	<i>Prévention de la Transmission Mère-Enfant (PTME)</i>	
		0000	<i>Service National de la Santé Maternelle et Infantile (SNSMI)</i>	
	<b>25.829.A2 : Sécurité sanitaire</b>	<b>25.829.A2.K6 : Prévention maladies</b>	0000	<i>Direction Générale de la Santé Publique</i>
			0000	<i>Cellule d'Observation de la Santé Publique (COSP)</i>
			0000	<i>Comité national lutte contre maladies</i>
			0000	<i>Médecine itinérante</i>
			0000	<i>Commission Nationale de la Médecine Traditionnelle</i>
			4601	<i>Fondation Léon Mba</i>
			4601	<i>Fondation la Colombe</i>
			0000	<i>Direction de la Réglementation et de la Qualité des Soins</i>
			0000	<i>Service des soins de Santé Primaire</i>
			0000	<i>Service de la Réglementation</i>
			0000	<i>Direction de la Médecine des collectivités</i>
			0000	<i>Service de la Médecine du travail</i>
			0000	<i>Service de la Médecine Scolaire et Universitaire</i>
			0000	<i>Service Médecine traditionnelle</i>
			0000	<i>Institut d'épidémiologie et de Lutte contre les Endémies</i>
		0000	<i>Programme Onchocercose</i>	
		0000	<i>Programme National de Lutte Contre la Tuberculose</i>	
		0000	<i>Programme Bilharziose</i>	
		0000	<i>Programme Lèpre</i>	
		0000	<i>Programme Paludisme</i>	
		0000	<i>Programme de Lutte Contre les IRA</i>	
		0000	<i>Programme de lutte contre les maladies diarrhéiques</i>	
		0000	<i>Programme Nationale de Lutte contre la Trypanosomiase Humaine Africaine</i>	
		0000	<i>Programme Trypanosomiase Assainissement</i>	
		0000	<i>Programme Initiative Hôpital Ami-Bébé (IHAB)</i>	
		0000	<i>Programme National de Lutte Contre la Cécité et la malvoyance</i>	
		0000	<i>Programme de lutte contre la surdité</i>	
		0000	<i>Programme National de lutte contre les Cancers</i>	
		0000	<i>Programme National de lutte contre les Maladies cardio-vasculaires</i>	

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés	
			0000	Programme National de lutte contre la Drépanocytose	
			0000	Programme National de lutte contre l'Ulcère de Burulli	
			0000	Programme de Lutte contre le Tabagisme, l'Alcoolisme et les Drogues	
			<b>25.829.A2.K7 : Inspections</b>	0000	Inspection de la santé
	<b>25.829.A3 : DRS Libreville / Owendo</b>	<b>25.829.A3.K1 : Santé publique (DRS)</b>	0000	Direction Régionale de santé Libreville & Owendo	
			2100	Direction Régionale de santé Libreville & Owendo	
			2100	Services Communs des Centres de santé Libreville-Owendo	
			2100	Inspection Régionale de Libreville et Owendo	
			<b>25.829.A3.K2 : Services de santé</b>	2100	Base Épidémiologique 10 Libreville
				2100	Service de protection maternelle et infantile de LBV et Owendo
				0000	Service de protection maternelle et infantile de LBV et Owendo
	<b>25.829.A4 : DRS Estuaire</b>	<b>25.829.A4.K1 : Santé publique (DRS)</b>	0000	Direction Régionale de santé Ouest	
			2100	Direction Régionale de santé Ouest	
			2100	Inspection Régionale de l'Estuaire	
			<b>25.829.A4.K2 : Services de santé</b>	2100	Base Épidémiologique 1 Estuaire
				2100	Service régional génie sanitaire et hygiène publique
				2100	Service de protection maternelle et infantile Cocobeach
				2100	Service de protection maternelle et infantile Kango
				2100	Service de protection maternelle et infantile Ntoum
	<b>25.829.A5 : DRS Haut-Ogooué</b>	<b>25.829.A5.K1 : Santé publique (DRS)</b>	0000	Direction Régionale de santé Sud-Est	
			2200	Direction Régionale de santé Sud-Est	
			2200	Inspection Régionale du Haut-Ogooué	
			<b>25.829.A5.K2 : Services de santé</b>	0000	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique
				2200	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique
				2200	Service de Santé Maternelle et Infantile Sud-Est
	<b>25.829.A6 : DRS Moyen-Ogooué</b>	<b>25.829.A6.K1 : Santé publique (DRS)</b>	0000	Direction Régionale de Santé Centre	
			2300	Direction Régionale de Santé Centre	
2300			Inspection Régionale du Moyen-Ogooué		
		<b>25.829.A6.K2 : Services de santé</b>	0000	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique	
			2300	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique	
			2300	Service de Santé Maternelle et Infantile Sud-Est	
			2300	Base Épidémiologique 3 Lambaréné	
<b>25.829.A7 : DRS Ngounié</b>	<b>25.829.A7.K1 : Santé publique (DRS)</b>	0000	Direction Régionale de Santé Centre		
		2400	Direction Régionale de Santé Centre		
		2400	Inspection Régionale de la Ngounié		
		<b>25.829.A7.K2 : Services de santé</b>	0000	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique	
			2400	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique	
			2400	Service de Santé Maternelle et Infantile Sud-Est	
<b>25.829.A8 : DRS Nyanga</b>	<b>25.829.A8.K1 : Santé publique (DRS)</b>	0000	Direction Régionale de Santé Centre		
		2500	Direction Régionale de Santé Centre		
		2500	Inspection Régionale de la Nyanga		
		<b>25.829.A8.K2 : Services de santé</b>	0000	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique	

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés	
			2500	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique	
			2500	Service de Santé Maternelle et Infantile Sud-Est	
			2500	Base Épidémiologique 5 Tchibanga	
	25.829.A9 : DRS Ogooué-Ivindo	25.829.A9.K1 : Santé publique (DRS)		0000	Direction Régionale de Santé Centre
				2600	Direction Régionale de Santé Centre
				2600	Inspection Régionale Ogooué-Ivindo
		25.829.A9.K2 : Services de santé		0000	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique
				2600	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique
				2600	Service de Santé Maternelle et Infantile Sud-Est
				2600	Base Épidémiologique 6 Makokou
	25.829.B1 : DRS Ogooué-Lolo	25.829.B1.K1 : Santé publique (DRS)		0000	Direction Régionale de Santé Centre
				2700	Direction Régionale de Santé Centre
				2700	Inspection Régionale Ogooué-Lolo
		25.829.B1.K2 : Services de santé		0000	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique
				2700	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique
				2700	Service de Santé Maternelle et Infantile
				2700	Base Épidémiologique 7 Koulamoutou
	25.829.B2 : DRS Ogooué-Maritime	25.829.B2.K1 : Santé publique (DRS)		0000	Direction Régionale de Santé Centre
				2800	Direction Régionale de Santé Centre
				2800	Inspection Régionale du Ogooué-Maritime
		25.829.B2.K2 : Services de santé		0000	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique
				2800	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique
				2800	Service de Santé Maternelle et Infantile
				2800	Base Épidémiologique 8 Port-Gentil
	25.829.B3 : DRS Woleu-Ntem	25.829.B3.K1 : Santé publique (DRS)		0000	Direction Régionale de Santé Centre
				2900	Direction Régionale de Santé Centre
				2900	Inspection Régionale du Woleu-Ntem
25.829.B3.K2 : Services de santé			0000	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique	
			2900	Service Régional Génie Sanitaire et Hygiène Publique	
			2900	Service de Santé Maternelle et Infantile Nord	
			2900	Base Épidémiologique 9 Oyem	
25.829.G1 : Lutte contre le tabagisme	25.829.G1.K1 : Lutte contre le tabagisme		0000	Programme National de Lutte Contre la Tuberculose	
			0000		
25.829.G2 : Riposte Covid-19	25.829.G2.K1 : Riposte Covid-19		0000		
			0000		



# PROGRAMME OFFRE ET ACCÈS AUX SOINS

# PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PÉRIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Offre et accès aux soins regroupe l'ensemble des actions liées aux activités de soins, à l'accès aux médicaments, au transfert et à l'évacuation sanitaire, au développement des infrastructures sanitaires, à la maintenance des équipements et au développement des ressources humaines.

La principale mission du programme est d'arriver à offrir des soins de qualité et permettre à l'ensemble de la population d'accéder équitablement à ces soins. L'atteinte de cette mission républicaine nécessite la conjugaison de plusieurs éléments, entre autres, avoir un personnel qualifié (Développement des ressources humaines), permettre l'accessibilité équitable aux médicaments, disposer du matériel et des équipements adéquats (Développement des infrastructures sanitaires et maintenance des équipements), se doter d'un dispositif performant de transfert et d'évacuation sanitaire.

Trois directions générales sont concernées par le périmètre du programme : la Direction Générale de la Promotion de la Santé (DGPS), la Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé (DGEPS) et la Direction Générale de la Planification, de l'Évaluation des Partenariats (DGPEP).

Le programme offre et accès aux soins est dirigé par le **Directeur Général de la Planification, de l'Évaluation des Partenariats**.

La mise en œuvre de ce programme nécessite des actions multiformes qui font intervenir d'autres programmes voisins à savoir :

- le programme "Prévention et sécurité sanitaire" ;
- le programme "Lutte contre le sida" ;
- le programme "Pilotage et soutien".

## DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **Offre et Accès aux Soins** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre de BOP	3	10	13
Nombre d'UO	18	137	155
Nombre d'Opérateurs	12	9	21
Autres établissements publics (1)	0	2	2

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'État (Schweitzer et Bongolo).

## PRÉSENTATION DES ACTIONS

### **ACTION N° 1 : développement, équipement, maintenance des infrastructures et prestations sanitaires**

Cette action consiste à veiller à ce que les formations sanitaires disposent des équipements appropriés, y compris biomédicaux, ainsi à assurer le bon fonctionnement des formations sanitaires à travers une offre de soins de qualité.

Elle comprend les principales activités suivantes :

- Recenser les infrastructures et équipements existants ;
- Définir et veiller au respect des normes des structures ;
- Identifier les besoins en structures sanitaires et en équipements.

Ces activités sont portées par la Direction Générale de la Planification, de l'Évaluation des Partenariats (DGPEP)

- Homologuer les formations sanitaires du secteur public.

Cette activité est portée par la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH).

### **ACTION N° 2 : développement des ressources humaines du secteur sanitaire**

Cette action comprend les principales activités suivantes :

- Élaborer et actualiser le plan directeur de développement des ressources humaines en matière de personnel de santé.

Cette activité est portée par la Direction Générale de la Planification, de l'Évaluation des Partenariats (DGPEP).

- Planifier le recrutement et la formation ;
- Définir et contrôler l'application des programmes de formation ;
- Réglementer et contrôler les institutions de formation.

Ces trois (3) activités sont portées par la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH).

### **ACTION N° 3 : accès au médicament et aux produits spécifiques**

Cette action consiste au regroupement des achats des médicaments et dispositifs médicaux essentiels et l'approvisionnement à titre onéreux et en priorité, des formations sanitaires du service public de santé, conformément aux textes en vigueur.

Elle comprend les principales activités suivantes :

- Contrôler la qualité des médicaments et des dispositifs médicaux essentiels livrés à l'Office Pharmaceutique National (OPN), cette activité est portée par l'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS) ;
- Distribuer les médicaments et veiller aux dispositifs médicaux essentiels, cette activité est portée par l'OPN
- Gérer les dons de médicaments et de dispositifs médicaux, cette activité est portée par la DGPEP.

### **ACTION N° 4 : transfert et évacuation sanitaire**

L'action "Transfert et évacuation sanitaires" consiste pour l'essentiel à assurer, en collaboration avec les structures et organismes connexes publics ou privés, le ramassage et l'évacuation vers les formations hospitalières des accidentés de la route, des accidentés de travail, des victimes des sinistres et calamités et d'une façon générale, de toute personne dont l'état de détresse nécessite des soins et/ou interventions indispensables à sa survie.

Elle comprend les principales activités suivantes :

- Planifier, organiser et développer les secours d'urgence sur l'ensemble du territoire national.

Cette activité est assurée par le SAMU.

- Recevoir et traiter toutes les demandes d'évacuation sanitaire des assurés ;
- Évacuer les malades ne pouvant être traités dans les établissements sanitaires nationaux vers les hôpitaux étrangers.

Ces activités sont portées par la Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé (DGEPS).

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

### ANALYSE STRATÉGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

La politique nationale de santé au Gabon vise à améliorer l'état de santé des populations en dotant le pays d'un système de santé accessible à tous les citoyens par la création des structures hospitalières performantes. La santé a toujours été retenue comme l'un des secteurs prioritaires de la politique générale du Gouvernement gabonais. Toutefois, moins de 11 % du budget de l'Etat est consacré à ce secteur.

Les résultats du système de santé sont globalement décevants et les principaux indicateurs de santé du Gabon restent en-deçà de ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de son PIB par habitant. Son système de santé reste ainsi marqué par de nombreux dysfonctionnements parmi lesquels les ruptures fréquentes de stocks de médicaments dans les formations sanitaires publiques, les services d'aide au diagnostic (laboratoires et imagerie médicale) et de transfusion sanguine peu disponibles dans l'ensemble du pays, les ressources humaines insuffisantes et mal réparties sur l'ensemble du territoire national. L'offre de soins de qualité et l'utilisation des services de santé sont insuffisantes, les infrastructures et équipements du premier niveau de la pyramide sanitaire sont souvent vétustes et obsolètes.

Tout ceci a pour conséquence des indicateurs de santé majoritairement péjoratifs, ce qui n'a pas permis d'atteindre tous les OMD. A titre d'exemples, le taux de mortalité maternelle reste élevé, avec 360 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS 2012), le taux de mortalité infantile est évalué à 43 décès pour 1000 naissances vivantes (EDS 2012) sachant que la cible de l'OMD4 est de 32 décès pour 1 000 naissances, la prévalence du paludisme est de 25% et celle du sida de 5,2% en 2012. La situation sur la tuberculose apparaît également peu favorable en 2012 au regard des taux de détection (63%) et de succès thérapeutique (64%).

Aussi le Gouvernement gabonais a-t-il, dans le cadre du « Plan Stratégique Gabon Emergent », retenu pour le volet santé un certain nombre d'enjeux, entre autres :

- assurer une meilleure qualité de vie aux Gabonais en améliorant l'offre de soins ;
- rendre accessibles à l'ensemble de la population gabonaise les soins nécessaires.

Pour l'atteinte de ces enjeux, le programme **offre et accès aux soins** se propose de développer les infrastructures sanitaires et la maintenance des équipements et les ressources humaines, rendre les médicaments disponibles et accessibles à tous, améliorer la performance du dispositif de transfert et d'évacuation sanitaire.

### ENJEUX

- Enjeu 1 : assurer une meilleure qualité de vie aux Gabonais en améliorant l'offre de soins ;
- Enjeu 2 : rendre accessibles à l'ensemble de la population gabonaise les soins nécessaires.

### LISTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES AVEC LE(S) RÉSULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

---

#### OBJECTIF N°1 : METTRE AUX NORMES LES STRUCTURES SANITAIRES

- Résultat annuel attendu 1 : vingt (20) CHR et Hôpitaux départementaux mis aux normes ;
- Résultat annuel attendu 2 : 80% des équipements medicotechniques maintenus.

#### OBJECTIF N°2 : ASSURER LA MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES HUMAINES SPECIALISEES DANS LES CHR ET HOPITAUX DEPARTEMENTAUX

- Résultat annuel attendu 1 : trente (30) médecins spécialisés dans les CHR disponibles ;
- Résultat annuel attendu 2 : trente (30) médecins spécialisés dans les hôpitaux départementaux disponibles.

#### OBJECTIF N°3 : ASSURER LA FORMATION DES PERSONNELS PARAMEDICAUX

- Résultat annuel attendu 1 : 1 455 personnels paramédicaux à l'INFASS et ses écoles provinciales formés ;
- Résultat annuel attendu 2 : cinq-cents (500) agents formés dans les structures de santé.

**OBJECTIF N°1 : mettre aux normes les structures sanitaires**

**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Résultats annuels**

- **Résultat annuel attendu 1** : vingt (20) CHR et Hôpitaux départementaux mis aux normes ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 80% des équipements medicotechniques maintenus.

**Indicateurs**

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Échéance pluriannuelle 20XX
Nombre des CHR et Hôpitaux départementaux mis aux normes	Nombre	NA	12	20	30	62
Pourcentage des structures sanitaires bénéficiant d'une maintenance des équipements medicotechniques	%	NA	75	80	85	ND

*Source des données : DGPEP - Direction des Infrastructures Sanitaires*

**ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS**

**Résultat annuel attendu 1 :**

- Activité 1. élaborer et tenir à jour la carte sanitaire et les schémas sanitaires ;
- Activité 2. recenser les infrastructures et équipements existants ;
- Activité 3. définir et veiller au respect des normes des structures ;
- Activité 4. identifier les besoins en structures sanitaires et en équipements.

**Résultat annuel attendu 2 :**

- Activité 1. veiller à ce que les formations sanitaires disposent des équipements appropriés, y compris biomédicaux ;
- Activité 2. assurer le contrôle de la qualité des médicaments et des dispositifs médicaux essentiels livrés à l'OPN.

**Précisions méthodologiques :**

**Indicateur n°1** : nombre des CHR et Hôpitaux départementaux aux normes

Cet indicateur mesure le nombre de structures sanitaires mises aux normes à travers le Projet PASS 2 : 4 CHR (Mouila, Makokou, Oyem et Franceville) et 8 centres de santé sont en cours d'achèvement (Ovang, Mvadi, Léconi, Okondja, Mitzic, Medouneu, Fougamou et Ndendé)

**Indicateur n°2** : pourcentage des structures sanitaires bénéficiant d'une maintenance des équipements medicotechniques

Cet indicateur évalue le nombre de structures qui assure la maintenance de leurs équipements.

## OBJECTIF N°2 : assurer la mise à disposition des ressources humaines spécialisées dans les CHR et hôpitaux départementaux

### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

### Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : trente (30) médecins spécialisés dans les CHR disponibles ;
- **Résultat annuel attendu 2** : trente (30) médecins spécialisés dans les hôpitaux départementaux disponibles.

### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 20XX
Nombre de médecins spécialisés disponibles par CHR	Nombre	NA	6	30	66	ND
Nombre de médecins spécialisés disponibles par Hôpital départemental	Nombre	NA	6	30	66	ND

*Source des données* : Direction Générale des Etablissements et Prestations de Santé (DGEPS)

### ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS

#### Résultat annuel attendu 1 :

- Activité 1. planifier le recrutement et la formation ;
- Activité 2. encourager la mobilité interne du personnel ;
- Activité 3. mettre en place des campagnes de recrutement spécifiques pour attirer des professionnels de santé ;
- Activité 4. proposer des opportunités de formation continue, des ateliers, des séminaires et des compétences.

#### Résultat annuel attendu 2 :

- Activité 1. planifier le recrutement et la formation ;
- Activité 2. encourager la mobilité interne du personnel ;
- Activité 3. mettre en place des campagnes de recrutement spécifiques pour attirer des professionnels de santé ;
- Activité 4. proposer des opportunités de formation continue, des ateliers, des séminaires et des compétences.

### Précisions méthodologiques :

**Indicateur 1** : nombre de médecins spécialisés disponibles par CHR

Cet indicateur mesure le nombre de médecins spécialisés disponibles par CHR dans le cadre de la convention cubaine

**Indicateur 2** : nombre de médecins spécialisés disponibles par Hôpital départemental

Cet indicateur mesure le nombre de médecins spécialisés disponibles par Hôpital départemental.

### Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Partenaire** : Coopération cubaine.
- Activité. Faire bénéficier les populations du Tiers-monde de son expertise dans le domaine de la santé.

**OBJECTIF N°3 : assurer la formation des personnels paramédicaux**

**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Résultats annuels**

- **Résultat annuel attendu 1** : 1 455 personnels paramédicaux à l'INFASS et ses écoles provinciales formés ;
- **Résultat annuel attendu 2** : cinq-cents (500) agents formés dans les structures de santé.

**Indicateurs**

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 20XX
Nombre de personnels paramédicaux en formation à l'INFASS et ses écoles provinciales	Nombre	NA	1105	1455	1455	ND
Nombre d'agents formés dans les structures de santé	Nombre	NA	400	500	500	ND

*Source des données* : Direction Générale des Etablissements et Prestations de Santé (DGEPS).

**ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D'ACTIONS**

**Résultat annuel attendu 1 :**

- Activité 1. planifier le recrutement et la formation ;
- Activité 2. réglementer et contrôler les instituts de formation ;
- Activité 3. assurer le bon fonctionnement des formations sanitaires à travers une offre de soins de qualité.

**Résultat annuel attendu 2 :**

- Activité 1. planifier le recrutement et la formation ;
- Activité 2. réglementer et contrôler les instituts de formation ;
- Activité 3. assurer le bon fonctionnement des formations sanitaires à travers une offre de soins de qualité.

**Précisions méthodologiques**

**Indicateur 1** : nombre de personnels paramédicaux en formation à l'INFASS et ses écoles provinciales

Cet indicateur mesure le nombre de personnels paramédicaux ayant bénéficié de formations et reparti ainsi :

- INFASS Formation Initiale : 582
- INFASS Formation Continue : 523
- EPFASS Mouila : 150 places
- EPFASS Makokou : 100 places
- EPFASS Oyem : 100 places

**Indicateur 2** : nombre d'agents formés dans les structures de santé

Cet indicateur mesure le nombre d'agents formés dans les structures de santé.

**Contributions des opérateurs/partenaires :**

- **Opérateur** : Institut National de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (INFASS)
- Activité 1. assurer la formation initiale et continue du personnel de santé ;
- Activité 2. collaborer avec des institutions internationales pour améliorer ses programmes et ses infrastructures sanitaires.



# PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

## PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
<b>25.836.1 : Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires</b>	<b>60 528 299 533</b>	<b>69 592 616 471</b>	-	<b>69 592 616 471</b>	<b>69 592 616 471</b>	<b>69 592 616 471</b>	<b>60 528 299 533</b>	<b>69 592 616 471</b>	-	<b>69 592 616 471</b>	<b>69 592 616 471</b>	<b>69 592 616 471</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	13 271 247 459	16 271 247 459	-	16 271 247 459	16 271 247 459	16 271 247 459	13 271 247 459	16 271 247 459	-	16 271 247 459	16 271 247 459	16 271 247 459
Titre 3. Dépenses de biens et services	8 160 349 911	8 160 349 911	-	8 160 349 911	8 160 349 911	8 160 349 911	8 160 349 911	8 160 349 911	-	8 160 349 911	8 160 349 911	8 160 349 911
Titre 4. Dépenses de transfert	14 116 251 238	14 116 251 237	-	14 116 251 237	14 116 251 237	14 116 251 237	14 116 251 238	14 116 251 237	-	14 116 251 237	14 116 251 237	14 116 251 237
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 980 450 925	31 044 767 865	-	31 044 767 865	31 044 767 865	31 044 767 865	24 980 450 925	31 044 767 865	-	31 044 767 865	31 044 767 865	31 044 767 865
<b>25.836.2 : Développement des ressources humaines du secteur sanitaire</b>	<b>2 077 152 147</b>	<b>2 077 152 147</b>	-	<b>2 077 152 147</b>	<b>2 077 152 147</b>	<b>2 077 152 147</b>	<b>2 077 152 147</b>	<b>2 077 152 147</b>	-	<b>2 077 152 147</b>	<b>2 077 152 147</b>	<b>2 077 152 147</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	160 876 907	160 876 907	-	160 876 907	160 876 907	160 876 907	160 876 907	160 876 907	-	160 876 907	160 876 907	160 876 907
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 804 164 329	1 804 164 329	-	1 804 164 329	1 804 164 329	1 804 164 329	1 804 164 329	1 804 164 329	-	1 804 164 329	1 804 164 329	1 804 164 329
Titre 4. Dépenses de transfert	112 110 911	112 110 911	-	112 110 911	112 110 911	112 110 911	112 110 911	112 110 911	-	112 110 911	112 110 911	112 110 911
<b>25.836.3 : Accès au médicament et aux produits spécifiques</b>	<b>36 626 475 742</b>	<b>36 626 475 742</b>	-	<b>36 626 475 742</b>	<b>36 626 475 742</b>	<b>36 626 475 742</b>	<b>36 626 475 742</b>	<b>36 626 475 742</b>	-	<b>36 626 475 742</b>	<b>36 626 475 742</b>	<b>36 626 475 742</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	35 450 103 895	35 450 103 895	-	35 450 103 895	35 450 103 895	35 450 103 895	35 450 103 895	35 450 103 895	-	35 450 103 895	35 450 103 895	35 450 103 895
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 175 811 292	1 175 811 292	-	1 175 811 292	1 175 811 292	1 175 811 292	1 175 811 292	1 175 811 292	-	1 175 811 292	1 175 811 292	1 175 811 292
Titre 4. Dépenses de transfert	560 555	560 555	-	560 555	560 555	560 555	560 555	560 555	-	560 555	560 555	560 555
<b>25.836.4 : Transfert et évacuation sanitaires</b>	<b>61 890 086</b>	<b>61 890 086</b>	-	<b>61 890 086</b>	<b>61 890 086</b>	<b>61 890 086</b>	<b>61 890 086</b>	<b>61 890 086</b>	-	<b>61 890 086</b>	<b>61 890 086</b>	<b>61 890 086</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	11 752 723	11 752 723	-	11 752 723	11 752 723	11 752 723	11 752 723	11 752 723	-	11 752 723	11 752 723	11 752 723
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 137 363	50 137 363	-	50 137 363	50 137 363	50 137 363	50 137 363	50 137 363	-	50 137 363	50 137 363	50 137 363
<b>Total pour le programme Offre et accès aux soins</b>	<b>99 293 817 508</b>	<b>108 358 134 447</b>	-	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>99 293 817 508</b>	<b>108 358 134 447</b>	-	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>	<b>108 358 134 447</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	48 893 980 984	51 893 980 984	-	51 893 980 984	51 893 980 984	51 893 980 984	48 893 980 984	51 893 980 984	-	51 893 980 984	51 893 980 984	51 893 980 984
Titre 3. Dépenses de biens et services	11 190 462 895	11 190 462 895	-	11 190 462 895	11 190 462 895	11 190 462 895	11 190 462 895	11 190 462 895	-	11 190 462 895	11 190 462 895	11 190 462 895
Titre 4. Dépenses de transfert	14 228 922 704	14 228 922 703	-	14 228 922 703	14 228 922 703	14 228 922 703	14 228 922 704	14 228 922 703	-	14 228 922 703	14 228 922 703	14 228 922 703
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 980 450 925	31 044 767 865	-	31 044 767 865	31 044 767 865	31 044 767 865	24 980 450 925	31 044 767 865	-	31 044 767 865	31 044 767 865	31 044 767 865

- (2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

# JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

## AUTRES DÉPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITÉ ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
<b>Action n°25.836.1 : Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires</b>			53 321 369 014	53 321 369 014	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles</b>			53 321 369 014	53 321 369 014	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>8 160 349 911</b>	<b>8 160 349 911</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>8 160 349 911</b>	<b>8 160 349 911</b>	
Fonctionnement des services centraux de l'administration			250 000 000	250 000 000	
Fonctionnement des CHU			2 682 921 848	2 682 921 848	
Fonctionnement des CHR			2 188 502 996	2 188 502 996	
Fonctionnement des hôpitaux et services spécialisés			1 452 590 157	1 452 590 157	
Fonctionnement des autres structures sanitaires			1 132 872 015	1 132 872 015	
Maintenance des structures sanitaires			453 462 895	453 462 895	
<b>Titre 4 : Transferts</b>			<b>14 116 251 238</b>	<b>14 116 251 238</b>	
<b>Dépenses obligatoires</b>			<b>14 116 251 238</b>	<b>14 116 251 238</b>	
Fonctionnement des CHR			2 628 813 043	2 628 813 043	
Fonctionnement des hôpitaux et services spécialisés			2 317 744 485	2 317 744 485	
Fonctionnement des structures de diagnostic			1 190 818 308	1 190 818 308	
Prise en charge des coopérations chinoise et cubaine			885 029 451	885 029 451	
Gestion et formation des personnels de santé			405 908 395	405 908 395	
Maintenance des CHU			1 561 427 010	1 561 427 010	
Maintenance des CHR			1 000 000 000	1 000 000 000	
Maintenance des autres structures sanitaires			733 415 308	733 415 308	
Transfert et évacuation sanitaires			150 000 000	150 000 000	
Institut des Maladies Infectieuses			1 450 000 000	1 450 000 000	
Hôpital Albert Schweitzer			563 095 238	563 095 238	
Hôpital Bongolo			230 000 000	230 000 000	
Gouvernance sanitaire et Opérationnalisation des départements sanitaires			1 000 000 000	1 000 000 000	
<b>Titre 5 : investissement</b>			<b>31 044 767 865</b>	<b>31 044 767 865</b>	
Projet : Hôpital psychiatrique de Melen			586 027 638	586 027 638	
Projet : Réfection du Centre de santé urbain d'Oyem, pour la transformation en école de santé (EPFASS)			102 536 425	102 536 425	
Projet : Réhabilitation du Centre médical de Cocobeach			232 633 800	232 633 800	
Projet : Réhabilitation du centre médical de Pana, en vue de sa transformation en hôpital départemental de Pana			976 000 000	976 000 000	
Projet : Réhabilitation du Centre médical d'IBOUNDJI			150 000 000	150 000 000	
Projet : Appui budgétaire covid 19 (BDEAC)-FINEX			5 000 000 000	5 000 000 000	
Projet : Fourniture équipement médico-technique du Centre Médical d'Omboué			251 212 321	251 212 321	
Projet :Projet: Construction du centre polyvalent d'ophtalmologie de BITAM			5 000 000 000	5 000 000 000	

Projet :Projet: Construction du pôle de spécialité cardio-neurovasculaires à ANDEM			5 000 000 000	5 000 000 000	
Projet : Projet : Construction du pôle de spécialité multidisciplinaire éducatif de l'enfant en situation de handicap à POG			5 000 000 000	5 000 000 000	
Projet : Construction (avec équipements) de dix (10) centres de santé (salle accouchement, hospitalisation, radiologie primaire, laboratoire d'analyse, ...) sur un stock de 28 à construire			8 000 000 000	8 000 000 000	
Projet : Fourniture et installation équipements médicotechniques internat CHU Amissa BONGO de Franceville			387 250 175	387 250 175	
Projet : Réhabilitation du Centre médical de MBIGOU - NZENZELE			359 107 506	359 107 506	
<b>Action n°25.836.2 : Développement des ressources humaines du secteur sanitaire</b>			<b>1 916 275 240</b>	<b>1 916 275 240</b>	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles</b>			1 916 275 240	1 916 275 240	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>1 804 164 329</b>	<b>1 804 164 329</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>1 804 164 329</b>	<b>1 804 164 329</b>	
Gestion et formation des personnels de santé			128 135 672	128 135 672	
Journée d'ophtalmologie			100 000 000	100 000 000	
Prise en charge des coopérations chinoise et cubaine			502 987 166	502 987 166	
Fonctionnement des structures de diagnostic			541 439 108	541 439 108	
Fonctionnement des hôpitaux et services spécialisés			531 602 383	531 602 383	
<b>Titre 4 : Transferts</b>			<b>112 110 911</b>	<b>112 110 911</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>112 110 911</b>	<b>112 110 911</b>	
Gestion et formation des personnels de santé			112 110 911	112 110 911	
<b>Action n°25.836.3 : Accès au médicament et aux produits spécifiques</b>			<b>1 176 371 847</b>	<b>1 176 371 847</b>	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles</b>			1 176 371 847	1 176 371 847	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>1 175 811 292</b>	<b>1 175 811 292</b>	
<b>Dépenses obligatoires</b>			<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	
Fonctionnement du service des urgences et transferts			100 000 000	100 000 000	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>1 075 811 292</b>	<b>1 075 811 292</b>	
Fonctionnement des hôpitaux et services spécialisés			1 075 811 292	1 075 811 292	
<b>Titre 4 : Transferts</b>			<b>50 137 363</b>	<b>50 137 363</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>50 137 363</b>	<b>50 137 363</b>	
Fonctionnement structures sanitaires			50 137 363	50 137 363	
<b>Action n°25.836.4 : Transfert et évacuation sanitaires</b>			<b>50 137 363</b>	<b>50 137 363</b>	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles</b>			50 137 363	50 137 363	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>50 137 363</b>	<b>50 137 363</b>	
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>50 137 363</b>	<b>50 137 363</b>	
Fonctionnement du service des urgences et transferts			50 137 363	50 137 363	
<b>Total programme Offre et Accès aux Soins</b>	-	-	<b>56 464 153 464</b>	<b>56 464 153 464</b>	-

# RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
25.836 : Offre et accès aux soins	25.836.A1 : Infrastructures de soins	25.836.A1.K1 : Qualité des soins	0000	Service de la Qualité des Soins
		25.836.A1.K2 : Établissements sanitaires	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
			0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
		25.836.A1.K3 : Planification	0000	Direction Générale de la Planification, de l'Évaluation des Partenariats
			0000	Service National de la Maintenance
			0000	Direction des Infrastructures
			0000	Direction des Équipements
			0000	Service entretien et équipement
			0000	Direction de la Programmation des Investissements
			0000	Service de la Carte Sanitaire
			0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
		25.836.A1.L1 : Gouvernance sanitaire	4601	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
			4601	Direction Générale de la Planification, de l'Évaluation des Partenariats
		25.836.A1.M6 : Projet : Réfection du Centre de santé Urbain d'Oyem, pour la transformation en école de santé (EPFASS)	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
			0000	Centre de Santé Urbain d'Oyem
		25.836.A1.N3 : Projet - Réhabilitation du Centre médical de Cocobeach	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
			0000	Centre Médical de Cocobeach
		25.836.A1.N7 : Projet - Réhabilitation du Centre Médical de Mabanda	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
			0000	Centre Médical de Mabanda
		25.836.A1.N9 : Projet - Réhabilitation du Centre Médical de Mbigou	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
			0000	Centre Médical de Mbigou
		25.836.A1.O7 : Projet - Réhabilitation du Centre Médical de Pana, en vue de sa transformation en hôpital départemental de Pana	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
			0000	Centre Médical de Pana
		25.836.A1.Q8 : Projet - Renforcement des structures sanitaires (PNDSII-AFD) -FINEX	4317	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
		25.836.A1.W6 : Projet - Appui budgétaire covid 19 (BDEAC)-FINEX	4317	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
		25.836.A1.W7 : Projet - Fourniture Équipement Médico-Technique du Centre Médical d'Omboué	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
			0000	Centre Médical d'Omboué
		25.836.A1.W8 : Projet - Construction (avec équipements) de dix (10) centres de santé (salle accouchement, hospitalisation, radiologie primaire, laboratoire d'analyse, ...) sur un stock de 28 à construire	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
		25.836.A1.W9 : Projet - Fourniture et Installation Équipements Médico-Techniques internat CHU Amissa BONGO de Franceville	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé
			0000	Centre Hospitalier Universitaire Amissa BONGO de Franceville
25.836.A1.X1 : Projet - Fourniture et installation panneaux solaires y compris kit pompage solaire du Centre Médical de Cocobeach	0000	Direction Générale des Établissements et Prestations de Santé		
	0000	Centre Médical de Cocobeach		

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés	
	25.836.A2 : Transferts évacués sanitaires	25.836.A2.K1 : Urgences et transferts	0000	SAMU	
			4601	SAMU	
		25.836.A3 : Personnel de santé	25.836.A3.K1 : Gestion des personnels	0000	Direction Centrale des Ressources Humaines
				0000	Direction de la Gestion des Personnels
				0000	Service Actes de Gestion du Personnel
				0000	Élaboration du Plan de Recrutement
				0000	Organisation de la Commission des Mouvements des Personnels
	25.836.A3.K2 : Gestion de la formation	0000	Direction de la Formation		
	25.836.A4 : DRS Libreville/Owendo		25.836.A4.K1 : Centre de Santé de Louis	4603	Centre de Santé de Louis
			25.836.A4.K2 : Centre de Santé de Glass	4601	Centre de Santé de Glass
			25.836.A4.K3 : Centre de Santé de London	4601	Centre de Santé de London
			25.836.A4.K4 : Centre de Santé de la Peyrie	4601	Centre de Santé de la Peyrie
			25.836.A4.K5 : Centre de Santé d'Awendjé	0000	Centre de Santé d'Awendjé
				4601	Centre de Santé d'Awendjé
			25.836.A4.K6 : Centre de Santé de Nzeng Ayong	0000	Centre de Santé de Nzeng-Ayong
				4603	Centre de Santé de Nzeng-Ayong
			25.836.A4.K7 : Centre de Santé de Lalala	4601	Centre de Santé de Lalala
			25.836.A4.K9 : Hôpital Égypto-Gabonais	0000	Hôpital Égypto-Gabonais
			25.836.A4.L1 : Hôpital Nkembo	0000	Hôpital Nkembo
			25.836.A4.L2 : Centre de Santé d'Owendo	2100	Centre de Santé d'Owendo
				2100	Dispensaires Régions Ouest
	25.836.A4.L6 : Institut des Maladies Infectieuses	4648	Institut des Maladies Infectieuses		
	25.836.A5 : DRS Estuaire	25.836.A5.K1 : Centre de Malades Mentaux de Melen	0000	Gériatrie Melen	
			0000	Centre de Malades Mentaux de Melen	
			4602	Centre de Malades Mentaux de Melen	
		25.836.A5.K2 : Centre Médical Kango	0000	Centre Médical de Kango	
			2102	Centre Médical de Kango	
			0000	Centre de santé Edith Lucie Bongo d'Ekouk	
		25.836.A5.K3 : Centre Médical Ntoun	0000	Centre Médical de Ntoun	
			2105	Centre Médical de Ntoun	
			0000	Centre de Santé de Zamaligué	
		25.836.A5.K4 : Centre Médical de Cocobeach	0000	Centre Médical de Cocobeach	
			2101	Centre Médical de Cocobeach	
		25.836.A5.K5 : Centre de Santé Edith Lucie Bongo d'Ekouk	2102	Centre de Santé Edith Lucie Bongo d'Ekouk	
		25.836.A5.K6 : Centre de Santé de Nzamaligue	2105	Centre de Santé de Nzamaligue	
		25.836.A5.K7 : Gériatrie de Melen	4602	Gériatrie de Melen	
		25.836.A5.K8 : Dispensaires	2100	Dispensaires	
	25.836.A6 : DRS Sud-Est (Franceville)	25.836.A6.K1 : Services techniques (DRS)	0000	Direction INFASS - Franceville	
		25.836.A6.K2 : Centre de santé Franceville	0000	Centre de santé de Franceville	

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés		
			2200	Centre de santé de Franceville		
			2200	Dispensaires région Sud Est		
		<b>25.836.A6.K3 : Centre Médical d'Aboumi</b>	0000	Centre Médical d'Aboumi		
			2221	Centre Médical d'Aboumi		
		<b>25.836.A6.K4 : Centre Médical d'Akiéni</b>	0000	Centre Médical d'Akiéni		
			2204	Centre Médical d'Akiéni		
		<b>25.836.A6.K5 : Centre Médical de Bakoumba</b>	0000	Centre Médical de Bakoumba		
			2205	Centre Médical de Bakoumba		
		<b>25.836.A6.K6 : Centre Médical de Bongoville</b>	0000	Centre Médical de Bongoville		
			2206	Centre Médical de Bongoville		
		<b>25.836.A6.K7 : Centre Médical de Boumango</b>	0000	Centre Médical de Boumango		
			2220	Centre Médical de Boumango		
		<b>25.836.A6.K8 : Centre Médical de Leconi</b>	0000	Centre Médical de Leconi		
			2203	Centre Médical de Leconi		
		<b>25.836.A6.K9 : Centre Médical de Moanda</b>	0000	Centre Médical de Moanda		
			2202	Centre Médical de Moanda		
		<b>25.836.A6.L1 : Centre Médical de Mounana</b>	0000	Centre Médical de Mounana		
			2222	Centre Médical de Mounana		
		<b>25.836.A6.L2 : Centre Médical de Ngouoni</b>	0000	Centre Médical de Ngouoni		
			2207	Centre Médical de Ngouoni		
		<b>25.836.A6.L3 : Centre Médical d'Okondja</b>	0000	Centre Médical d'Okondja		
			2201	Centre Médical d'Okondja		
		<b>25.836.A6.L4 : Centre Médica d'Onga</b>	0000	Centre Médica d'Onga		
			2224	Centre Médica d'Onga		
		<b>25.836.A6.L5 : Dispensaires</b>	2200	Dispensaires		
		<b>25.836.A6.L6 : Opérateur-Hôpital Sino-Gabonais Franceville</b>	0000	Opérateur-Hôpital Sino-Gabonais Franceville		
		<b>25.836.A6.L7 : Hôpital Départemental de Moanda</b>	2202	Hôpital Départemental de Moanda		
		<b>25.836.A7.K1 : Services Techniques (DRS)</b>	0000	Office Pharmaceutique National - Lambaréné		
		<b>25.836.A7 : DRS Centre (Lambaréné)</b>	<b>25.836.A7.K2 : Centre de Santé Lambaréné</b>		0000	Centre de Santé de Lambaréné
					2300	Centre de Santé de Lambaréné
				2300	Dispensaires Région Centre	
				2300	Clinique Flottante Ogooué et Lacs	
				2300	Centre Médical de Ngomo	
	<b>25.836.A7.K3 : Centre Médical de Ndjolé</b>		0000	Centre Médical de Ndjolé		
			2301	Centre Médical de Ndjolé		
	<b>25.836.A7.K4 : Hopital Albert Schweitzer</b>		2300	Hôpital Albert Schweitzer		
	<b>25.836.A7.K5 : Dispensaires</b>		2300	Dispensaires		
	<b>25.836.A7.K6 : Centre de Santé de Bifoun</b>			0000	Centre de Santé de Bifoun	
				2300	Centre de Santé de Bifoun	
	<b>25.836.A7.K7 : Centre Médical de Ngomo</b>		2300	Centre Médical de Ngomo		
<b>25.836.A7.K8 : Clinique Flottante Ogooué et Lacs</b>			0000	Clinique Flottante Ogooué et Lacs		
		2300	Clinique Flottante Ogooué et Lacs			

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
	25.836.A8 : DRS Centre Sud (Mouila)	25.836.A8.K1 : Services Techniques (DRS)	0000	Direction ENASS - Mouila
		25.836.A8.K2 : Centre de Santé Mouila	0000	Centre de santé de Mouila
			2400	Centre de santé de Mouila
			2400	Dispensaires région Centre Sud
		25.836.A8.K3 : Centre Médical de Lébamba	0000	Centre Médical de Lébamba
			2406	Centre Médical de Lébamba
		25.836.A8.K4 : Centre Médical de Fougamou	0000	Centre Médical de Fougamou
			2401	Centre Médical de Fougamou
		25.836.A8.K5 : Centre Médical de Mandji	2405	Centre Médical de Mandji
		25.836.A8.K6 : Centre Médical de Mbigou	0000	Centre Médical de Mbigou
			2402	Centre Médical de Mbigou
		25.836.A8.K7 : Centre Médical de Ndéndé	0000	Centre Médical de Ndéndé
			2404	Centre Médical de Ndéndé
		25.836.A8.K8 : Centre Médical de Malinga	0000	Centre Médical de Malinga
			2432	Centre Médical de Malinga
		25.836.A8.K9 : Centre Médical de Mimongo	0000	Centre Médical de Mimongo
			2403	Centre Médical de Mimongo
	25.836.A8.L1 : Centre Médical de Guietsou	0000	Centre Médical de Guietsou	
		2420	Centre Médical de Guietsou	
	25.836.A8.L2 : Hôpital de Bongolo	2400	Hôpital de Bongolo	
	25.836.A8.L3 : Dispensaires	2400	Dispensaires	
	25.836.A8.L4 : Centre de Santé de Nzenzéle	2406	Centre de Santé de Nzenzéle	
	25.836.A8.L5 : Centre de Santé d'Ikobey	2401	Centre de Santé d'Ikobey	
	25.836.A9 : DRS Sud-Ouest (Tchibanga)	25.836.A9.K1 : Services Techniques (DRS)	0000	Services Techniques (DRS)
		25.836.A9.K2 : Centre de Santé de Tchibanga	0000	Centre de Santé de Tchibanga
			2500	Centre de Santé de Tchibanga
			0000	Centre de Santé de Ndénguila
			2500	Dispensaires région Sud
		25.836.A9.K3 : Centre Médical de Mabanda	0000	Centre Médical de Mabanda
			2520	Centre Médical de Mabanda
		25.836.A9.K4 : Centre Médical de Mayumba	0000	Centre Médical de Mayumba
			2501	Centre Médical de Mayumba
		25.836.A9.K5 : Centre Médical de Moabi	0000	Centre Médical de Moabi
2502			Centre Médical de Moabi	
25.836.A9.K6 : Centre Médical de Moulengui Binza		0000	Centre Médical de Moulengui Binza	
		2500	Centre Médical de Moulengui Binza	
25.836.A9.K7 : Centre Médical de Ndindi		0000	Centre Médical de Ndindi	
	2503	Centre Médical de Ndindi		
25.836.A9.K8 : Dispensaires	2500	Dispensaires		
25.836.A9.K9 : Centre de Santé de MOURINDI	2502	Centre de Santé de MOURINDI		
25.836.A9.L1 : Centre de Santé de Ndenguilla	2500	Centre de Santé de Ndenguilla		
25.836.B1 : DRS Est (Makokou)	25.836.B1.K1 : Services Techniques (DRS)	0000	Direction INFASS - Makokou	
	25.836.B1.K2 : Centre Médical Makokou	2600	Centre de Santé de Makokou	
2600		Dispensaires Région Santé-Est		

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés	
		25.836.B1.K3 : Centre Médical de Mekambo	0000	Centre Médical de Mekambo	
			2602	Centre Médical de Mekambo	
		25.836.B1.K4 : Centre Médical Booué	0000	Centre Médical Booué	
			2601	Centre Médical Booué	
		25.836.B1.K5 : Centre Médical d'Ovan	0000	Centre Médical d'Ovan	
			2603	Centre Médical d'Ovan	
		25.836.B1.K6 : Dispensaires	2600	Dispensaires	
		25.836.B1.K7 : Centre de Santé de Batouala	2602	Centre de Santé de Batouala	
		25.836.B1.K8 : Centre de Santé de Mvadi	2600	Centre de Santé de Mvadi	
		25.836.B2 : DRS Centre Est (Koulamoutou)	25.836.B2.K1 : Services Techniques (DRS)	0000	Services Techniques (DRS)
				0000	Centre de Santé de Koulamoutou
			25.836.B2.K2 : Centre de Santé de Koulamoutou	2700	Centre de Santé de Koulamoutou
				2700	Dispensaires Région Centre-Est
				0000	Centre Médical de Lastourville
	25.836.B2.K3 : Centre Médical de Lastourville		2701	Centre Médical de Lastourville	
			0000	Centre Médical de Pana	
	25.836.B2.K4 : Centre Médical de Pana		2703	Centre Médical de Pana	
			0000	Centre Médical d'Iboundji	
	25.836.B2.K5 : Centre Médical d'Iboundji		2702	Centre Médical d'Iboundji	
			2700	Dispensaires	
	25.836.B2.K7 : Centre de Santé de Ndangui		2701	Centre de Santé de Ndangui	
	25.836.B2.K8 : Centre de Santé de Mafounghi		2701	Centre de Santé de Mafounghi	
	25.836.B2.K9 : Centre de Santé de Matsatsa		2701	Centre de Santé de Matsatsa	
	25.836.B2.L1 : Centre de Santé de Dienga	2703	Centre de Santé de Dienga		
	25.836.B3 : DRS Maritime (Port Gentil)	25.836.B3.K1 : Services Techniques (DRS)	0000	Services Techniques (DRS)	
			2800	Centre de Santé Port-Gentil	
		25.836.B3.K3 : Centre Médical de Gamba	0000	Centre Médical de Gamba	
			2802	Centre Médical de Gamba	
			0000	Centre de Santé de Ndougou	
		25.836.B3.K4 : Centre Médical d'Omboué	0000	Centre Médical d'Omboué	
			2801	Centre Médical d'Omboué	
		25.836.B3.K5 : Dispensaires	2800	Dispensaires	
	25.836.B3.K6 : Centre de Santé de Ndougou	2801	Centre de Santé de Ndougou		
	25.836.B4 : DRS Nord (Oyem)	25.836.B4.K1 : Services Techniques (DRS)	0000	Services Techniques (DRS)	
			0000	Centre de Santé d'Oyem	
		25.836.B4.K2 : Centre de Santé Oyem	2900	Centre de Santé d'Oyem	
			0000	Hôpital Hansenien d'Ebeigne	
			0000	Centre de Santé de Akam Essatouk	
			2900	Dispensaires Region Nord	
			0000	Centre Médical de Bitam	



Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
		25.836.B4.K3 : Centre Médical de Bitam	2901	Centre Médical de Bitam
		25.836.B4.K4 : Centre Médical de Mitzic	0000	Centre Médical de Mitzic
			2902	Centre Médical de Mitzic
		25.836.B4.K5 : Centre Médical de Médouneu	0000	Centre Médical de Médouneu
			2903	Centre Médical de Médouneu
		25.836.B4.K6 : Centre Médical de Minvoul	0000	Centre Médical de Minvoul
			2904	Centre Médical de Minvoul
		25.836.B4.K7 : Dispensaires	2900	Dispensaires
	25.836.B4.K8 : Centre de Santé d'Akam-Essatouk	2900	Centre de Santé d'Akam-Essatouk	
	25.836.B4.K9 : Centre de Santé Bikondom	2901	Centre de Santé Bikondom	
	25.836.B4.L1 : Hôpital d'Ebeigne	2900	Hôpital Hansenien d'Ebeigne	
	25.836.B5 : Opérateur-CHU Angonjé	25.836.B5.K1 : Opérateur-CHU Angonjé	0000	Centre Hospitalier Universitaire d'Angonjé
	25.836.B6 : Opérateur-CHU Libreville	25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	0000	Centre Hospitalier Universitaire de Libreville
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Charges Communes - CHL
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Charges Communes - CHL
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Charges Communes - CHL
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Direction CHL
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Centre d'Information Multimédia
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Direction des Affaires Financières et et du Contrôle de Gestion
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Direction de la Logistique et des Services Généraux
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Direction des Affaires Médicales
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Direction des Ressources Humaines
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Internat-CHL
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Direction de la Maintenance et des Équipements Biomédicaux
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Pharmacie du CHL
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Centre de Diabétologie
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Centre de Dialyse
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Service d'Oxilogie
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Service de Consultations Externes
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Service des Soins Intensifs
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Salles d'Accouchement
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Blocs Opératoires
		25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Service de Traumatologie
25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville		4601	Service Mère et Enfant	
25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville		4601	Service de Pédiatrie	
25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Les Maternités		
25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Service Radiologie		
25.836.B6.K1 : Opérateur-CHU Libreville	4601	Recherche Opérationnelle et Clinique		
25.836.B7 : Opérateur-CHU Owendo	25.836.B7.K1 : Opérateur-CHU Owendo	0000	Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo	
	25.836.B7.K1 : Opérateur-CHU Owendo	4648	Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo	
	25.836.B8.K1 : Opérateur-CHR Melen	0000	Centre Hospitalier Régional de Melen	

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
	25.836.B8 : Opérateur-CHR Melen	25.836.B8.K1 : Opérateur-CHR Melen	4602	Centre Hospitalier Régional de Melen
	25.836.B9 : Opérateur-CHR Franceville	25.836.B9.K1 : Opérateur-CHR Franceville	0000	Centre Hospitalier Régional de Franceville
		25.836.B9.K1 : Opérateur-CHR Franceville	4620	Centre Hospitalier Régional de Franceville
	25.836.C1 : Opérateur-OPN	25.836.C1.K1 : Opérateur-OPN administration générale OPN	0000	Administration Générale de l'Office Pharmaceutique National (OPN)
		25.836.C1.K2 : Opérateur-OPN Libreville	0000	Office Pharmaceutique National (OPN) de Libreville
		25.836.C1.K3 : Opérateur-OPN Franceville	4622	Office Pharmaceutique National (OPN) de Franceville
		25.836.C1.K4 : Opérateur-OPN Lambaréné	4637	Office Pharmaceutique National (OPN) de Lambaréné
		25.836.C1.K5 : Opérateur-OPN Tchibanga	4643	Office Pharmaceutique National (OPN) de Tchibanga
		25.836.C1.K7 : Opérateur-OPN Makokou	4641	Office Pharmaceutique National (OPN) de Makokou
		25.836.C1.K8 : Opérateur-OPN Koulamoutou	4614	Office Pharmaceutique National (OPN) de Koulamoutou
		25.836.C1.K9 : Opérateur-OPN Port- Gentil	4610	Office Pharmaceutique National (OPN) de Port- Gentil
		25.836.C1.L1 : Opérateur-OPN Oyem	4619	Office Pharmaceutique National (OPN) d'Oyem
		25.836.C1.L2 : Opérateur-OPN Mouila	2400	Office Pharmaceutique National (OPN) de Mouila
		25.836.C2 : Opérateur-CHR Lambaréné	25.836.C2.K1 : Opérateur-CHR Lambaréné	0000
	25.836.C2.K1 : Opérateur-CHR Lambaréné		4635	Centre Hospitalier Régional de Lambaréné
	25.836.C3 : Opérateur-CHR Mouila	25.836.C3.K1 : Opérateur-CHR Mouila	0000	Centre Hospitalier Régional de Mouila
		25.836.C3.K1 : Opérateur-CHR Mouila	4625	Centre Hospitalier Régional de Mouila
	25.836.C4 : Opérateur-CHR Tchibanga	25.836.C4.K1 : Opérateur-CHR Tchibanga	0000	Centre Hospitalier Régional de Tchibanga
		25.836.C4.K1 : Opérateur-CHR Tchibanga	4643	Centre Hospitalier Régional de Tchibanga
	25.836.C5 : Opérateur-CHR Makokou	25.836.C5.K1 : Opérateur-CHR Makokou	0000	Centre Hospitalier Régional de Makokou
		25.836.C5.K1 : Opérateur-CHR Makokou	4639	Centre Hospitalier Régional de Makokou
	25.836.C6 : Opérateur-CHR Koulamoutou	25.836.C6.K1 : Opérateur-CHR Koulamoutou	0000	Centre Hospitalier Régional de Koulamoutou
		25.836.C6.K1 : Opérateur-CHR Koulamoutou	4612	Centre Hospitalier Régional de Koulamoutou
	25.836.C7 : Opérateur-CHR Port-Gentil	25.836.C7.K1 : Opérateur-CHR Port- Gentil	0000	Centre Hospitalier Régional de Port-Gentil
		25.836.C7.K1 : Opérateur-CHR Port- Gentil	4608	Centre Hospitalier Régional de Port-Gentil
	25.836.C8 : Opérateur-CHR Oyem	25.836.C8.K1 : Opérateur-CHR Oyem	0000	Centre Hospitalier Régional d'Oyem
		25.836.C8.K1 : Opérateur-CHR Oyem	4617	Centre Hospitalier Régional d'Oyem
	25.836.C9 : Opérateur- Laboratoire national	25.836.C9.K1 : Opérateur- Laboratoire National	0000	Direction du Laboratoire National
		25.836.C9.K1 : Opérateur- Laboratoire National	4633	Direction du Laboratoire National
	25.836.D1 : Opérateur-CNTS	25.836.D1.K1 : Opérateur-CNTS	0000	Direction du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)
		25.836.D1.K1 : Opérateur-CNTS	4632	Direction du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)
		25.836.D1.K1 : Opérateur-CNTS	4632	Internat - CNTS
		25.836.D1.K1 : Opérateur-CNTS	4632	Payeur à Paris - CNTS
	25.836.D2 : Opérateur-Hôpital Sino-Gabonais	25.836.D2.K1 : Opérateur-Hôpital Sino-Gabonais Libreville	0000	Hôpital Sino-Gabonais Libreville
			4601	Hôpital Sino-Gabonais Libreville
		25.836.D2.K2 : Opérateur-Hôpital Sino-Gabonais Franceville	0000	Hôpital Sino-Gabonais Franceville
			4620	Hôpital Sino-Gabonais Franceville
	25.836.D3 : Opérateur-Centre	25.836.D3.K1 : Opérateur-Centre national Hémodialyse	4601	Centre National d'Hémodialyse de Libreville

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
	National Hémodialyse	25.836.D3.K2 : Opérateur-Centre national Hémodialyse Franceville	2200	Centre National d'Hémodialyse de Franceville
		25.836.D3.K4 : Opérateur-Centre National Hémodialyse Port-Gentil	4608	Centre National d'Hémodialyse de Port-Gentil
	25.836.D4 : Opérateur-INFASS	25.836.D4.K1 : Opérateur-INFASS Libreville	0000	INFASS Libreville
			4806	INFASS Libreville
		25.836.D4.K3 : Opérateur-INFASS Mouïla	2400	INFASS Mouïla
		25.836.D4.K5 : Opérateur-INFASS Oyem	2900	INFASS Oyem
	25.836.D6 : Opérateur-CHU mère et enfant	25.836.D6.K1 : Opérateur-CHU Mère et enfant	0000	Centre Hospitalier Universitaire Mère et Enfant
		25.836.D6.K1 : Opérateur-CHU Mère et enfant	4601	Centre Hospitalier Universitaire Mère et Enfant
	25.836.D7 : Opérateur-Égypto-gabonais	25.836.D7.K1 : Opérateur-Égypto-gabonais	4601	Hôpital de la Coopération Égypto-Gabonaise
		25.836.D7.K1 : Opérateur-Égypto-gabonais	4601	Hôpital de la Coopération Égypto-Gabonaise
	25.836.D8 : Opérateur-Hôpital Nkembo	25.836.D8.K1 : Opérateur-Hôpital Nkembo	4603	Hôpital de Nkembo
		25.836.D8.K1 : Opérateur-Hôpital Nkembo	4603	Dispensaire de Nkembo

# PROGRAMME LUTTE CONTRE LE SIDA

# PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le nouveau Décret n°000252/PR/MSF du 18 octobre 2018 portant organisation du Ministère de la Santé consacre la transformation de la Direction Générale de la Prévention du Sida (DGPS) en Commissariat à la Lutte Contre le Sida, rattaché au Cabinet du Ministre de la Santé. Mais ledit décret n'a pas encore été appliqué.

Toutefois, le périmètre du programme Lutte contre le SIDA est toujours défini sur la base du décret n°181/PR/MLSOS du 25 janvier 2007 portant création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Prévention sur le Sida.

La Direction Générale de la Prévention du Sida (DGPS) a pour missions, entre autres, de :

- coordonner, mettre en œuvre et suivre les mesures de protection et de prévention des risques de contamination par le VIH/Sida;
- concevoir, élaborer, coordonner et mettre en œuvre les politiques, stratégies et actions en matière de lutte contre le Sida et en collaboration avec les autres services et organismes compétents ;
- assurer la coordination, la supervision et l'animation du réseau des associations agréées et des actions déconcentrées de l'Etat (comités sectoriels, provinciaux et départementaux) ;
- suivre et évaluer les plans d'exécution sectoriels et les plans décentralisés ;
- évaluer l'impact du VIH sur les différents secteurs de développement ;
- assurer la coordination et la supervision du Plan Stratégique National (PSN) multisectoriel.

Dans les missions qui lui sont dévolues, la DGPS travaille en collaboration avec l'ensemble des comités multisectoriels des différents ministères, mais un accent particulier est mis sur les comités de l'éducation nationale et de la défense nationale.

Le programme "Lutte contre le Sida", s'intéresse à deux principales actions : la prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA et la prise en charge des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH).

Dans la mise en œuvre de ce Programme, la DGPS est accompagnée par le Programme de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles (PLIST) et les Centres de Traitement Ambulatoire (CTA).

Aussi, pour mener à bien ses activités, la DGPS bénéficie-t-elle également d'un appui de l'ensemble des partenaires du système des nations unies et des ONG et associations.

La mise en œuvre de ce programme nécessite l'intervention des autres programmes de la mission santé, à savoir :

- le programme "Prévention et Sécurité Sanitaire" ;
- le programme "Offre et Accès aux Soins" ;
- le programme "Pilotage et Soutien à la Politique Sanitaire.

Le programme Lutte contre le SIDA est piloté par la Direction Générale de la Prévention du Sida qui est le Responsable de programme.

## DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme Lutte contre le SIDA est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre de BOP	1	1	2
Nombre d'UO	5	0	5
Nombre d'Opérateurs	2	8	10
Autres établissements publics (1)	0	0	0

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état

### **ACTION N° 1 : prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA**

Cette action consiste à freiner la propagation de l'épidémie et à réduire son impact sur l'ensemble des populations vivant au Gabon, en menant des actions de formation, d'information, de sensibilisation et de dépistage volontaire - en collaboration avec le Programme de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles (PLIST) - sur tout le territoire national.

Elle comprend les principales activités suivantes :

- Organiser des sessions de renforcement des capacités des acteurs ;
- Organiser des campagnes d'IEC pour le changement de comportement ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation de masse et de proximité ;
- Organiser des campagnes de dépistage.

Ces activités sont portées essentiellement par la DGPS et le PNLIS.

### **ACTION N° 2 : prise en charge des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH)**

Cette action porte sur la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH dans les Centres de Traitement Ambulatoire (CTA) implantés dans chaque capitale provinciale.

Cette prise en charge comporte les principales activités suivantes :

- Réaliser le dépistage du VIH/Sida et les bilans biologiques. Elle est portée par les Laboratoire National – CTA – Centres de Santé – Centres médicaux – CHR – CHU -PNLIST.
- Dispenser les antirétroviraux (ARV) et les médicaments des infections opportunistes. Elle est assurée par le CTA et les autres centres de prise en charge.
- Assurer la gratuité des tests de dépistage chez la femme enceinte, les jeunes scolarisés de moins de 15 ans ;
- Assurer la prise en charge psychosociale, nutritionnelle et communautaire.

Ces deux (02) activités sont portées par les (CTA – PNLIST – ONG/Associations).

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

### ANALYSE STRATÉGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Dans le souci d'infléchir la courbe évolutive de l'épidémie du VIH/Sida dans notre pays et d'atteindre les objectifs du développement durable (ODD) dans ce secteur, les plus hautes autorités du pays, dans leur engagement permanent pour la lutte contre le VIH/Sida, ont pris d'importantes mesures qui visent d'une part :

- l'augmentation significative du Fonds d'appui à la lutte contre le Sida de 1 milliard FCFA à 2,8 milliards FCFA pour l'achat des antirétroviraux et les actions de prévention ;
- la gratuité totale du traitement antirétroviral des personnes infectées par le VIH/Sida vivant au Gabon, alors qu'elle ne concernait que les personnes démunies ;
- la gratuité des soins prénatals et d'accouchement à toutes les femmes enceintes infectées par le VIH/Sida ;
- la gratuité, en plus du test de dépistage du VIH/Sida, des bilans biologiques et des traitements des infections opportunistes par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociales (CNAMGS) ;
- l'intégration de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/Sida, jadis réservée aux CTA, dans les services de médecine des centres hospitaliers, dans les centres médicaux et les centres de santé ;
- la redynamisation des comités de lutte contre le VIH/Sida dans chaque province et chaque département du Gabon sous tutelle des Gouverneurs et des Préfets ;
- l'intensification des campagnes de sensibilisation sur le VIH/Sida dans la population générale et auprès des groupes cibles ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des comités de lutte contre le VIH/Sida dans chaque institution, Ministère, collectivité locale et société privée.

A cet effet, ces entités sont tenues d'inscrire dans leur budget annuel un financement pour la lutte contre le VIH/Sida.

D'autre part, à intensifier la riposte nationale par :

- l'intégration d'un module sur la prévention du VIH/Sida et de la santé sexuelle de la reproduction dans les programmes de formation des enseignants et formateurs, en vue de l'application des curricula de formation sur le VIH/Sida et la redynamisation des clubs info Sida et de la Santé Sexuelle de la Reproduction dans tous les établissements secondaires et universitaires ;
- la mise en œuvre d'une véritable stratégie du marketing social du préservatif afin de le rendre accessible et disponible sur toute l'étendue du territoire, notamment dans les hôtels et les commerces ;
- une plus grande implication des responsables politiques, administratifs publics et privés, ainsi que des leaders de confessions religieuses et associatifs dans la sensibilisation de la population contre le VIH/Sida.

Le souci permanent à l'endroit de l'ensemble des populations vivant au Gabon par rapport à la pandémie du VIH/Sida est de :

- limiter la propagation de la pandémie ;
- bénéficier d'une meilleure prise en charge en cas de maladie ;
- améliorer la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH/Sida ;
- améliorer le circuit de prise en charge du patient ;
- rendre le préservatif de qualité (masculin et féminin) disponible et accessible sur toute l'étendue du territoire ;
- stopper la discrimination ;
- avoir une bonne information sur la maladie ;
- intensifier les campagnes d'information, de sensibilisation et de dépistage volontaire sur le VIH/Sida dans tout le pays ;
- voir une implication véritable des responsables politiques, religieux, administratifs ;
- formaliser la prise en charge communautaire ;
- appliquer de façon effective les décisions des plus hautes autorités de la République ;
- assurer régulièrement l'approvisionnement des réactifs et consommables ;

L'infection à VIH constitue une menace réelle pour le développement démographique et socio-économique du Gabon à travers les souffrances physique, morale, psychologique, culturelle et économique qu'elle induit d'une part, et par son ampleur, sa propagation rapide d'autre part. Les jeunes, les enfants et les femmes constituent la couche sociale la plus vulnérable face à la pandémie du sida.

En attendant les résultats de l'Enquête démographique et de santé en cours de réalisation, il y a une tendance à la stabilisation de l'épidémie, avec une séroprévalence de 4.1% en 2012, contre 5.9% en 2007. Toutefois, le pays se trouve en situation d'épidémie généralisée en référence à la définition de l'ONUSIDA de 2003, qui fixe un seuil de 1% pour la séroprévalence élevée.

La couverture en traitement antirétroviral et de **58%** chez les personnes vivant avec le VIH de plus de 15 ans et **81%** chez les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Les femmes enceintes infectées par le VIH et qui risquaient de transmettre le virus à leur enfant étaient estimées à **2 253**. Les nouvelles infections à VIH bien qu'ayant baissé étaient de **2 200** personnes, particulièrement chez les enfants de moins de 15 ans dont seuls **57%** ont eu accès au TAR.

D'après des informations qui sont contenues dans l'EDS 2012, un certain nombre d'indicateurs relatifs au VIH/Sida connaissent des améliorations.

Plusieurs atouts ou points forts permettent une bonne avancée du programme dans la lutte contre le SIDA parmi lesquels :

- un engagement fort et permanent des plus hautes autorités de la République ;
- l'augmentation significative du Fonds d'appui à la lutte contre le Sida pour l'achat des antirétroviraux et les actions de prévention ;
- la construction des Centres de Traitement Ambulatoire (CTA) dans les 9 provinces ;
- la gratuité du traitement antirétroviral à toutes les personnes vivant avec le VIH ;
- la prise en charge des examens biologiques et des médicaments pour les infections opportunistes par la CNAMGS ;
- la gratuité de l'accouchement pour les femmes infectées par le VIH/sida ;
- la décentralisation de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH ;
- la création des comités ministériels de lutte contre le sida ainsi que l'allocation d'une ligne budgétaire pour le fonctionnement desdits comités ;
- l'intégration des curricula sur le VIH dans les programmes scolaires ;
- la création des clubs info sida dans tous les établissements secondaires et universitaires ;
- l'intensification des actions de prévention.

Cependant, quelques pesanteurs subsistent encore telles que :

- la non opérationnalisation du Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS) ;
- l'insuffisance des financements alloués à la lutte contre le VIH/Sida ;
- la faible implication du secteur privé dans la lutte contre le VIH/Sida ;
- la faible implication des relais de communication (radio, télévision, journaux écrits) ;
- l'immobilisme de la société civile ;
- l'absence de mécanismes de financement de la société civile ;
- la léthargie de certains comités ministériels et provinciaux de lutte contre le VIH/Sida.

## ENJEUX

---

- Enjeu 1 : faire évoluer les comportements des populations de manière à prévenir la propagation du VIH/Sida ;
- Enjeu 2 : fournir les meilleurs soins possibles à l'ensemble des malades du sida ;
- Enjeu 3 : assurer la cohérence de toutes les actions de lutte contre le sida sur le territoire.



## PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

### LISTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES AVEC LE(S) RÉSULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE DÉPISTAGE EN VUE DE RÉDUIRE LES COMPORTEMENTS ET PRATIQUES À RISQUE DE TRANSMISSION SEXUELLE

- Résultat annuel attendu 1 : vingt-quatre (24) campagnes de sensibilisation menées ;
- Résultat annuel attendu 2 : vingt (20) établissements scolaires ayant reçu les enseignements.

OBJECTIF N°2 : RENFORCER LA COUVERTURE NATIONALE ET L'ACCÈS DES PVVIH AUX SERVICES DE PRISE EN CHARGE GLOBALE ET ASSURER LA COUVERTURE POUR L'ÉLIMINATION DE LA TRANSMISSION MÈRE - ENFANT DU VIH

- Résultat annuel attendu 1 : soixante-dix (70) agents formés sur les procédures de gestion des stocks de médicaments dans les CTA ;
- Résultat annuel attendu 2 : trente (30) relais communautaires déployés pour améliorer l'accompagnement et le suivi des PVVIH, des femmes enceintes séropositives et de leurs enfants ;
- Résultat annuel attendu 3 : Augmenter de 4% le nombre de PVVIH sous traitement ARV.

### PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**OBJECTIF N°1 : renforcer les actions de sensibilisation et de dépistage en vue de réduire les comportements et pratiques à risque de transmission**

#### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

#### Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : vingt-quatre (24) campagnes de sensibilisation menées ;
- **Résultat annuel attendu 2** : vingt (20) établissements scolaires ayant reçu les enseignements.

#### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Échéance pluriannuelle 20XX
Nombre de campagnes de sensibilisation menées	Nombre	12	12	24	24	24
Nombre d'établissements scolaires ayant reçu les enseignements	Nombre	13	18	20	25	25

Source des données : DGPS

### ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS

#### Résultat annuel attendu 1 :

- Activité 1. organiser des sessions de renforcement des capacités des acteurs ;
- Activité 2. organiser des campagnes d'IEC pour le changement de comportement ;
- Activité 3. organiser des campagnes de sensibilisation de masse et de proximité ;
- Activité 4. organiser des campagnes de dépistage.

#### Résultat annuel attendu 2 :

- Activité 1. organiser des campagnes de sensibilisation de masse et de proximité ;
- Activité 2. renforcer et étendre l'enseignement du VIH, de la SSR et des IST dans les établissements.

#### Précisions méthodologiques :

**Indicateur n°1** : nombre de campagnes de sensibilisation menées

Cet indicateur mesure le nombre d'organisations des campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA et les IST. Les différents groupes cibles sont les jeunes, les professionnels du sexe, les consommateurs des drogues injectables, les militaires...

**Indicateur n°2** : nombre d'établissements scolaires ayant reçu les enseignements

Cet indicateur mesure le nombre d'établissements scolaires qui ont renforcé et étendu leur programme d'enseignement sur le VIH, la santé sexuelle et reproductrice (SSR) et des IST.

**Contributions des opérateurs/partenaires :**

- **Partenaire 1** : Programme de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles (PLIST)
- Activité 1. faire le dépistage gratuit du VIH ;
- Activité 2. organiser les campagnes de sensibilisation.
- **Partenaire 2** : Éducation Nationale
- Activité. éduquer les apprenants sur la sexualité.
- **Partenaire 3** : ONG et Associations
- Activité 1. sensibiliser ;
- Activité 2. distribuer les kits et les flyers.

**OBJECTIF N°2 : renforcer la couverture nationale et l'accès des pvvih aux services de prise en charge globale et assurer la couverture pour l'élimination de la transmission mère - enfant du vih**

**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Résultats annuels**

- **Résultat annuel attendu 1** : soixante-dix (70) agents formés sur les procédures de gestion des stocks de médicaments dans les CTA ;
- **Résultat annuel attendu 2** : trente (30) relais communautaires déployés pour améliorer l'accompagnement et le suivi des PVVIH, des femmes enceintes séropositives et de leurs enfants ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Augmenter de 4% le nombre de PVVIH sous traitement ARV.

**Indicateurs**

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 20XX
Nombre d'acteurs formés aux procédures de gestion de stocks	Nombre	50	20	70	80	80
Nombre de relais déployé dans chaque CTA	Nombre	10	30	30	30	30
Taux de variation du nombre de PVVIH sous traitement	%	N/A	03	04	06	06

*Source des données : DGPS, PTME, UNGASS 2010, EDS 2012*

**ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS**

**Résultat annuel attendu 1 :**

- Activité 1. organiser des sessions de renforcement des capacités des acteurs ;
- Activité 2. organiser des campagnes d'IEC pour le changement de comportement ;
- Activité 3. organiser des campagnes de sensibilisation de masse et de proximité ;
- Activité 3. organiser des campagnes de dépistage.

**Résultat annuel attendu 2 :**

- Activité 1. organiser des campagnes de sensibilisation de masse et de proximité ;
- Activité 2. renforcer et étendre l'enseignement du VIH, de la SSR et des IST dans les établissements.

### Résultat annuel attendu 3 :

- Activité 1. améliorer le circuit de prise en charge globale du patient ;
- Activité 2. intensifier les campagnes d'information, de sensibilisation et dépistage dans tout le pays.

### Précisions méthodologiques :

**Indicateur n°1 :** nombre d'acteurs formés aux procédures de gestion de stocks

Cet indicateur mesure le nombre d'agents de santé ayant bénéficié d'un renforcement de capacités en gestion des stocks de médicaments (ARV).

**Indicateur n°2 :** nombre de relais déployé dans chaque CTA

Cet indicateur mesure le nombre de relais communautaires déployés dans les structures de traitement pour améliorer l'accompagnement, le suivi des PVVIH et des femmes enceintes séropositifs et de leurs enfants

**Indicateur n°3 :** taux de variation du nombre de PVVIH sous traitement

Cet indicateur mesure le taux de variation du nombre de personnes vivant avec le VIH mise sous traitement ARV divisé et le nombre de personnes vivant avec le VIH dépisté positif. Le calcul de la cible :  $\left( \frac{\text{Nombre PVVIH 2025} - \text{Nombre PVVIH 2024}}{\text{Nombre PVVIH 2024}} \right) \times 100$   
Nombre PVVIH 2024 = 25 375

### Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Opérateur 1 :** Office Pharmaceutique National (OPN)
  - Activité 1. rendre disponible l'ensemble de médicaments ;
  - Activité 2. assurer un meilleur approvisionnement et une gestion optimale des médicaments.
- **Opérateur 2 :** Centres Hospitaliers Régionaux (CHR)
  - Activité 1. rendre disponible et accessible les services de santé de qualité ;
  - Activité 2. garantir les prestations de santé de qualité dans les structures sanitaires.
- **Opérateur 3 :** LABORATOIRE NATIONAL
  - Activité. former les personnels à la gestion des consommables médicaux et réactifs ;
- **Partenaire 4 :** Centres de Traitements Ambulatoires (CTA)
  - Activité 1. prendre en charge les PVVIH ;
  - Activité 2. faire des examens en lien avec les IST.
- **Partenaire 5 :** Direction Nationale de la Santé Maternelle et Infantile (DNSMI)
  - Activité 1. vacciner les femmes enceintes et les nouveau-nés ;
  - Activité 2. garantir le suivi de la femme enceinte tout au long de la grossesse.
- **Partenaire 6 :** Programme de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles (PLIST)
  - Activité 1. faire le dépistage gratuit du VIH ;
  - Activité 2. organiser les campagnes de sensibilisation.

# PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

## PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
<b>25.843.1: Prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA</b>	<b>269 037 587</b>	<b>269 037 586</b>	<b>-</b>	<b>269 037 586</b>	<b>269 037 586</b>	<b>269 037 586</b>	<b>269 037 587</b>	<b>269 037 586</b>	<b>-</b>	<b>269 037 586</b>	<b>269 037 586</b>	<b>269 037 586</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	25 355 078	25 355 077	-	25 355 077	25 355 077	25 355 077	25 355 078	25 355 077	-	25 355 077	25 355 077	25 355 077
Titre 3. Dépenses de biens et services	234 322 509	234 322 509	-	234 322 509	234 322 509	234 322 509	234 322 509	234 322 509	-	234 322 509	234 322 509	234 322 509
Titre 4. Dépenses de transfert	9 360 000	9 360 000	-	9 360 000	9 360 000	9 360 000	9 360 000	9 360 000	-	9 360 000	9 360 000	9 360 000
<b>25.843.2 : Prise en charge des malades du SIDA</b>	<b>3 835 993 477</b>	<b>3 835 993 477</b>	<b>-</b>	<b>3 835 993 477</b>	<b>3 835 993 477</b>	<b>3 835 993 477</b>	<b>3 835 993 477</b>	<b>3 835 993 477</b>	<b>-</b>	<b>3 835 993 477</b>	<b>3 835 993 477</b>	<b>3 835 993 477</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	345 315 986	345 315 986	-	345 315 986	345 315 986	345 315 986	345 315 986	345 315 986	-	345 315 986	345 315 986	345 315 986
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 490 677 491	3 490 677 491	-	3 490 677 491	3 490 677 491	3 490 677 491	3 490 677 491	3 490 677 491	-	3 490 677 491	3 490 677 491	3 490 677 491
<b>Total pour le programme Lutte contre le SIDA</b>	<b>4 105 031 064</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>-</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 064</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>-</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>	<b>4 105 031 063</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	370 671 064	370 671 063	-	370 671 063	370 671 063	370 671 063	370 671 064	370 671 063	-	370 671 063	370 671 063	370 671 063
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 725 000 000	3 725 000 000	-	3 725 000 000	3 725 000 000	3 725 000 000	3 725 000 000	3 725 000 000	-	3 725 000 000	3 725 000 000	3 725 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	9 360 000	9 360 000	-	9 360 000	9 360 000	9 360 000	9 360 000	9 360 000	-	9 360 000	9 360 000	9 360 000

(3) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

# JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

## AUTRES DÉPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITÉ ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
<b>Action 25.843.1 : Prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA</b>			<b>243 682 509</b>	<b>243 682 509</b>	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>234 322 509</b>	<b>234 322 509</b>	
<i>Fonctionnement des services centraux de l'administration</i>			34 32 25 09	34 32 25 09	
<i>Activités de planification</i>			125 000 000	125 000 000	
			109 322 509	109 322 509	
<i>Activités de mobilisation et de prévention</i>			75 000 000	75 000 000	
<b>Titre 4 : Transferts</b>			<b>9 360 000</b>	<b>9 360 000</b>	
Comité de Coordination Multisectoriel de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (CCM)			9 360 000	9 360 000	
<b>Action 25.843.2 : Prise en charge des malades du SIDA</b>			<b>3 490 677 491</b>	<b>3 490 677 491</b>	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			<b>3 490 677 491</b>	<b>3 490 677 491</b>	
<i>Achat des antirétroviraux (ARV)</i>			2 931 262 068	2 931 262 068	
<i>Fonctionnement des CTA</i>			509 415 423	509 415 423	
<i>Dépistage et soins</i>			50 000 000	50 000 000	
<b>Total programme Lutte contre le SIDA</b>			<b>3 734 360 000</b>	<b>3 734 360 000</b>	

# RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés		
25.843 : Lutte contre le SIDA	25.843.A1 : Lutte SIDA	25.843.A1.K1 : Administration générale	0000	Direction Générale de la Prévention du SIDA		
		25.843.A1.K2 : Planification	0000	Cellule de Coordination et de Suivi du Plan Stratégique		
			0000	Service de la Programmation		
			0000	Service du Suivi-Évaluation		
			0000	Direction de la Planification		
			0000	Direction des Statistiques et des Études		
			0000	Service des Statistiques		
			0000	Service des Études et de la Documentation		
			0000	Direction des Services Provinciaux (territoriaux)		
		25.843.A1.K3 : Mobilisation et prévention	0000	Direction de la Mobilisation Sociale		
			0000	Service des Mobilisations Sectorielle et Décentralisée		
			0000	Service de la Communication et de l'Information		
			0000	Comité de Coordination Multisectoriel de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (CCMLSTP)		
		25.843.A1.K4 : Prise en charge	4601	Service de la Prise en charge Psychosociale		
			4601	Coordination des Centres de Traitement Ambulatoire (CTA)		
		25.843.A1.K5 : Dépistage et soins	4648	Programme de Lutte contre les Infections Transmissibles (PLIST)		
			4648	Coordination des Centres de Traitement Ambulatoire (CTA)		
		25.843 : Lutte contre le SIDA	25.843.A2 : Coordination CTA	25.843.A2.K1 : Opérateur - CTA Libreville	0000	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Libreville
					4628	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Libreville
	4628				Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA - Estuaire	
	25.843.A2.K2 : Opérateur - CTA Nkembo			4603	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Nkembo	
				0000	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Franceville	
	25.843.A2.K3 : Opérateur - CTA Haut-Ogooué			4621	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Franceville	
				4621	Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA - Haut-Ogooué	
				0000	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Lambaréné	
	25.843.A2.K4 : Opérateur - CTA Moyen-Ogooué			4636	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Lambaréné	
				4636	Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA - Moyen Ogooué	
				0000	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Mouila	
	25.843.A2.K5 : Opérateur - CTA Ngounié			4626	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Mouila	
				4626	Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA - Ngounié	
				0000	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Tchibanga	
	25.843.A2.K6 : Opérateur - CTA Nyanga			4644	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Tchibanga	
				4644	Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA - Nyanga	
				0000	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Makokou	
	25.843.A2.K7 : Opérateur - CTA Ogooué-Ivindo			4640	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Makokou	
				4640	Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA - Ogooué-Ivindo	
				0000	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Koulamoutou	
	25.843.A2.K8 : Opérateur - CTA Ogooué-Lolo			4613	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Koulamoutou	
				4613	Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA - Ogooué-Lolo	
				0000	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Port-Gentil	

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
		<b>25.843.A2.K9 : Opérateur - CTA Ogooué- Maritime</b>	4609	<i>Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Port-Gentil</i>
			4609	<i>Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA - Ogooué-Maritime</i>
		<b>25.843.A2.L1 : Opérateur - CTA Woleu-Ntem</b>	0000	<i>Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Oyem</i>
			4618	<i>Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) - Oyem</i>
			4618	<i>Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA - Woleu-Ntem</i>

# PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN À LA POLITIQUE SANITAIRE



# PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PÉRIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Pilotage et Soutien à la Politique de Santé est piloté par le **Secrétaire Général du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales**.

Il a pour principales missions : la définition des orientations stratégiques, la coordination technique et l'administration générale des services du Ministère.

Le programme Pilotage et Soutien comprend toutes les fonctions transversales devant venir en appui des Directions Générales sectorielles. Ces fonctions sont aujourd'hui portées par des Directions Centrales (Communication, Finances, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques, Planification des Infrastructures et des Equipements).

Ces nouvelles fonctions, ayant été créées très récemment, ne sont pas encore opérationnelles pour la plupart : les agents ne sont pas nommés, les conditions d'accueil et de travail de ces agents ne sont souvent pas assurées, les feuilles de route ne sont pas encore définies. Cependant, les décrets précisent clairement les attributions de chaque Direction et Service, ce qui facilitera la mise en place réelle de ces fonctions et la déclinaison des missions permanentes en plans de travail opérationnels.

Les années à venir seront donc des années de mise en place et d'organisation de ces fonctions nouvelles. L'année 2018 sera une année de transition entre l'ancienne organisation avec des services qui parfois portent telle ou telle fonction, y compris au sein de Directions Générales et la nouvelle organisation avec les Directions Centrales. Les difficultés rencontrées et défis à relever aujourd'hui par le programme Pilotage et Soutien sont donc de plusieurs ordres :

### D'ordre général pour l'ensemble du programme :

- l'absence ou l'insuffisance de personnel formé dans le champ de compétences de la fonction (par exemple en matière de communication ou d'affaires juridiques) ;
- la sous-exploitation des agents pour des raisons d'inadéquation en termes de compétences ou d'insuffisance notable de moyens et outils de travail ;
- le manque et parfois l'absence totale de collaboration avec les agents bénéficiaires sectoriels : absence d'analyse systématique des besoins notamment, absence d'enquêtes de satisfaction, manques d'échanges au quotidien) ;
- le manque de données fiables sur l'existant (notamment sur le patrimoine du ministère, les équipements, les agents...) ;
- l'absence de cadre de collaboration entre les différentes fonctions du programme pilotage et Soutien, et donc une « équipe » à construire.

### En ce qui concerne certains domaines spécifiques d'appui :

- une transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines : rationnellement évaluer les besoins en compétences afin de pouvoir développer des plans de formation, effectuer des redéploiements et optimiser le suivi de carrière, déclinaison de politiques de GRH et anticipation des évolutions des métiers, etc. ;
- les grands chantiers à lancer porteront sur la redéfinition, la formalisation, la diffusion et le contrôle des procédures transversales afin d'améliorer le fonctionnement interne ;
- un mode de pilotage et de coordination des différentes administrations est à formaliser afin de le rendre plus fonctionnel (absence de procédures d'harmonisation et d'élaboration des rapports d'activités, difficultés à organiser à l'avance les réunions d'échanges et à réunir les personnes invitées, absence d'outils de suivi et de pilotage de l'activité) ;
- une fonction communication interne qui n'est pas encore organisée au sein du Ministère et donc faite de manière informelle ;
- l'absence d'état des lieux exhaustif du patrimoine du Ministère ;
- l'absence de politique et procédures de centralisation des achats et de gestion optimale des moyens généraux ;
- l'absence d'un véritable système de gestion de l'information (aussi bien sur le plan de la Documentation et des Archives que sur le plan sanitaire).

## DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **Pilotage et soutien à la politique sanitaire** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre de BOP	2	0	2
Nombre d'UO	3	0	3
Nombre d'Opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (1)	0	0	0

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

## PRÉSENTATION DES ACTIONS

### ACTION N° 1 : pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action vise à concevoir et mettre en œuvre la politique nationale en matière de santé en République Gabonaise.

Elle comprend les principales activités suivantes :

- Organiser et asseoir la gouvernance du secteur par les documents et outils de référence appropriés (Politique nationale de santé 2024-2034, code de la santé, plan national de développement sanitaire 2024-2028, normes du secteur de la santé, carte sanitaire, mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon-SIHG) ;
- Assurer le plaidoyer et la mobilisation des moyens nécessaires à son action ;
- Anticiper les évolutions en matière de politique et de gouvernance sanitaire nationale et prendre les mesures appropriées ;
- Assurer, en concertation avec les autres ministères concernés, la mise en œuvre des Déclarations, Conventions et protocoles en matière de santé signés par le Gabon, et les options de coopération sanitaire et sociale liées à la politique sanitaire et sociale internationale à laquelle contribue le Gabon.

Ces quatre (4) activités sont portées par le Cabinet du Ministre.

- Garantir le contrôle de performance du département ;
- Proposer, en collaboration avec l'inspection générale des services du ministère, la création et l'organisation des services du ministère.

Ces activités sont portées par l'Inspection Générale des Services (IGS).

### ACTION N° 2 : coordination administrative

Cette action consiste à :

- Coordonner la politique de gestion des ressources humaines ;
- Veiller à l'actualisation du plan directeur de développement des ressources humaines.

Ces deux (2) activités sont portées par la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH).

- Faire respecter les lois ainsi que leurs textes d'application relatifs aux services de l'Etat, aux moyens d'actions et aux orientations de ces services ;
- Orienter, superviser et coordonner l'action des directions générales du ministère ;
- Agir comme expert stratégique dans les domaines d'activités des services ;
- Emettre un avis sur la création de services décentralisés proposés par les services centraux qui en assurent le contrôle ou la tutelle ;
- S'assurer que les services centraux du ministère jouent leur rôle dans la supervision des services décentralisés placés sous leur contrôle ou leur tutelle.

Ces cinq (5) activités sont portées par le Secrétariat Général (SG).

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

### ANALYSE STRATÉGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Il existe une volonté politique de mettre en œuvre les réformes institutionnelles nécessaires pour améliorer la performance du département, qui se traduirait en termes d'augmentation de la satisfaction des usagers. Les attentes de ces derniers sont nombreuses. Ce sont :

#### **Au niveau des services centraux :**

- une meilleure coordination et organisation des services en termes d'affectation et d'identification des bureaux et espaces de travail des agents ;
- une meilleure politique de motivation/incitation des personnels.

#### **Au niveau du public :**

- une meilleure qualité du service public, notamment pour ce qui est de l'accueil.

Les principaux éléments de contexte et les faits marquants récents sont l'abrogation du décret 1158/PR/MSPP par le décret 0326/PR/MS du 28 février 2013, qui implique une nouvelle organisation des directions générales, et la création de 7 directions centrales.

L'action de l'administration d'Etat dans le champ du programme comporte des points forts et des points faibles.

Le principal point fort est la mise en place de nouvelles procédures financières via la mise en place des DCAF. Toutefois, il subsiste des problèmes d'exécution du budget et de respect des procédures. Sur ce point, le Secrétariat Général attend de la DCAF qu'elle agisse dans le strict respect des procédures. C'est-à-dire engager des lignes budgétaires avec l'autorisation de tous les responsables concernés ; engager les dépenses pour les lignes budgétaires ayant fait l'objet d'un plan d'action annuel validé par le Secrétaire Général. Il est de la plus haute importance que la DCAF apporte un appui conseil aux responsables dans le besoin, et qu'elle mette en œuvre le suivi et l'analyse du financement des hôpitaux et autres structures de santé.

Comme avancée significative au niveau de la DCRH, on peut noter d'élaboration du document de Politique de Développement des Ressources Humaines (PDRH) en 2016.

En termes de statistiques pour le pilotage de l'action publique, trois services sont responsables de la gestion des données statistiques : la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) qui produit les statistiques de routine, le service de la carte sanitaire qui produit les données des ressources, et l'Institut d'Epidémiologie et de Lutte contre les Endémies (IELE) en charge de la surveillance épidémiologique et des investigations.

La Cellule d'Observation de la Santé Publique (COSP) assure la compilation des données des trois services pour produire le tableau de bord général de la santé.

La remontée de données des Services déconcentrés vers les Administrations centrales se fait via des supports papiers et électroniques. Toutefois, au niveau central, les données ne sont pas exploitées comme support à la prise de décision. Et à ce jour il n'existe pas de schéma directeur du système d'information orienté vers la production de statistiques au Ministère en charge de la Santé. De même qu'un plan d'élargissement progressif des données à collecter n'a pas été défini. Pour finir, un plan d'informatisation de la collecte, de la transmission et de l'exploitation des données n'a pas été élaboré.

La mise en place de plans d'actions comportant des résultats mesurables avec chronogramme est la solution envisagée afin d'aider les RPROG et les RBOP à mettre sous contrôle les indicateurs indispensables pour piloter l'atteinte des objectifs dans le cadre de la BOP et pouvoir rendre compte de leur niveau d'atteinte.

La fonction communication est un relais et une interface entre le Ministère de la santé publique et de la population, les autres ministères et la population. Elle est responsable de la vulgarisation des actions ministérielles, et découle directement des instructions du Ministre.

Pour ce qui est de la répartition de la communication gérée au niveau du Cabinet et la communication gérée au niveau du SG, de l'Administration, la communication du Cabinet sera politique et orientée sur les activités des Ministres et la communication du SG sera technique, éducative et orientée vers les activités liées au plan national de développement sanitaire (PNDS).

La communication externe générale est un point plutôt positif. Cependant, le manque de moyens résume les activités de COM à la sollicitation de la presse écrite et audiovisuelle.

La communication interne est faible. Les agents estiment que la hiérarchie ne communique pas du tout sur les éléments clés, tels que la vision, la mission et les objectifs en matière de Santé. En effet, rares sont ceux qui connaissent le PSGE-Santé ou les grandes lignes du PNDS. De plus, beaucoup de travail est abattu au quotidien. Malheureusement, l'information n'est pas relayée, aussi bien au sein du Ministère que vis-à-vis des populations.

Les attentes internes au Ministère par rapport à la fonction Communication sont prioritairement la création et l'équipement d'un service communication rattachée au Secrétariat Général.

Il existe un manque en personnel capable de réaliser des documents papiers et visuels du ministère.

Le recours à des expertises extérieures au Ministère en matière de communication est l'appel avec succès à la presse écrite et aux médias audiovisuels

## ENJEUX

---

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- Enjeu 2 : Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- Enjeu 3 : Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien.

## PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

### LISTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES AVEC LE(S) RÉSULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

#### OBJECTIF N°1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE SANITAIRE

- Résultat annuel attendu : vingt (20) départements sanitaires sur 52 opérationnels.

#### OBJECTIF N°2 : DISPOSER ET ANIMER UN SYSTEME DE PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION

- Résultat annuel attendu 1 : quatre (4) revues d'objectifs avec le programme pilotage et soutien organisées ;
- Résultat annuel attendu 2 : deux (2) dialogues de gestion avec tous les programmes tenus.

#### OBJECTIF N°3 : PARVENIR A PROFESSIONNALISER LES MANAGERS BOP DANS LE PROCESSUS ET LES PRATIQUES BUDGETAIRES

- Résultat annuel attendu : deux (2) sessions de formation à l'endroit des RUO organisées.

#### OBJECTIF N°4 : DÉPLOYER LE LOGICIEL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

- Résultat annuel attendu : avoir mis en exploitation 100% du logiciel dans les structures de santé et au secrétariat général.

### PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

#### OBJECTIF N°1 : assurer la gouvernance de la politique sanitaire

##### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

##### Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu** : vingt (20) départements sanitaires sur 52 opérationnels.

##### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de départements sanitaires opérationnels	Nombre	N/A	N/A	20	20	12

Source des données : Secrétariat Général

### ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS

#### Résultat annuel attendu :

- Activité 1. Anticiper les évolutions en matière de politique et de gouvernance sanitaire nationale et prendre les mesures appropriées ;
- Activité 2. Organiser et asseoir la gouvernance du secteur par les documents et outils de référence appropriés.

#### Précision méthodologique :

**Indicateur** : Nombre de départements sanitaires opérationnels

Cet indicateur mesure le niveau de mise en œuvre du plan d'opérationnalisation sur la base de 52 départements sanitaires.

## OBJECTIF N°2 : disposer et animer un système de pilotage de l'administration

### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

### Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : quatre (4) revues d'objectifs avec le programme pilotage et soutien organisées ;
- **Résultat annuel attendu 2** : deux (2) dialogues de gestion avec tous les programmes tenus.

### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 20XX
Nombre de revues d'objectifs organisées	Nombre	4	4	4	4	4
Nombre de dialogues de gestion tenus	Nombre	16	8	8	16	16

Source des données : Secrétariat Général

### ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS

#### Résultat annuel attendu 1 :

- Activité 1. déployer une culture de pilotage de la performance ;
- Activité 2. collecter les données des plans d'action et des revues d'objectifs ;

#### Résultat annuel attendu 2 :

- Activité. tenir les réunions trimestrielles et produire les relevés des conclusions pour chaque revue tenue.

#### Précisions méthodologiques :

**Indicateur 1** : nombre de revues d'objectifs organisées

Cet indicateur mesure la performance dans l'animation stratégique du programme soutien à travers la tenue des revues.

**Indicateur 2** : nombre de dialogues de gestion tenu

Cet indicateur mesure la performance du ministère dans l'animation des dialogues de gestion dont 2 par programme (6 dialogues) et 2 dialogues pour toutes les provinces (1 par semestre).

## OBJECTIF N°3 : parvenir à professionnaliser les managers bop dans le processus et les pratiques budgétaires

### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

### Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu** : deux (2) sessions de formation à l'endroit des RUO organisées.

### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de sessions de formation	Nombre	N/A	2	2	2	2

organisées						
------------	--	--	--	--	--	--

**Source des données :** Secrétariat Général

## **ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS**

**Résultat annuel attendu :**

- Activité. élaborer les rapports mensuels d'exécution budgétaire et échanger avec les RPROG sur la qualité de l'exécution budgétaire.

**Précisions méthodologiques :**

**Indicateur : nombre de sessions de formation organisées**

Cette méthode de calcul s'effectue par simple comptage.

## **OBJECTIF N°4 : DEPLOYER LE LOGICIEL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES**

**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Résultat annuel**

- **Résultat annuel attendu :** avoir mis en exploitation 100% du logiciel dans les structures de santé et au secrétariat général.

**Indicateurs**

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux de déploiement des structures dans les structures de santé et au secrétariat général	%	N/A	100	100	100	100

**Source des données :**

## **ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS**

**Résultat annuel attendu :**

- Activité 1. planifier le déploiement
- Activité 2. préparer l'infrastructure
- Activité 3. tester et valider
- Activité 4. migrer les données

**Précisions méthodologiques :**

**Indicateur :** taux de déploiement des structures dans les structures de santé

Cet indicateur mesure le ratio des structures sanitaires dotées du logiciel de collecte et de traitement des données

Méthode de calcul = (le nombre des structures sanitaires bénéficiant du logiciel/nombre total des structures) x 100

Il s'agira premièrement des CHU et CHR

# PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

## PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
<b>25.850.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>189 440 416</b>	<b>289 440 416</b>	-	<b>289 440 416</b>	<b>289 440 416</b>	<b>289 440 416</b>	<b>189 440 416</b>	<b>289 440 416</b>	-	<b>289 440 416</b>	<b>289 440 416</b>	<b>289 440 416</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	39 440 416	39 440 416	-	39 440 416	39 440 416	39 440 416	39 440 416	39 440 416	-	39 440 416	39 440 416	39 440 416
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 000 000	150 000 000	-	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	-	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000
<b>25.850.2 : Coordination administrative</b>	<b>6 761 696 821</b>	<b>6 761 696 821</b>	-	<b>6 761 696 821</b>	<b>6 761 696 821</b>	<b>6 761 696 821</b>	<b>6 761 696 821</b>	<b>6 761 696 821</b>	-	<b>6 761 696 821</b>	<b>6 761 696 821</b>	<b>6 761 696 821</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	6 561 696 821	6 561 696 821	-	6 561 696 821	6 561 696 821	6 561 696 821	6 561 696 821	6 561 696 821	-	6 561 696 821	6 561 696 821	6 561 696 821
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	200 000 000	-	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	-	200 000 000	200 000 000	200 000 000
<b>Total pour le programme Pilotage et soutien à la politique sanitaire</b>	<b>6 951 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	-	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>6 951 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	-	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>	<b>7 051 137 237</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	6 601 137 237	6 601 137 237	-	6 601 137 237	6 601 137 237	6 601 137 237	6 601 137 237	6 601 137 237	-	6 601 137 237	6 601 137 237	6 601 137 237
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	350 000 000	-	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	-	350 000 000	350 000 000	350 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000

(4) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)



# JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

## AUTRES DÉPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITÉ ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
<b>Action n°25.850.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle</b>			250 000 000	250 000 000	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles</b>			250 000 000	250 000 000	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			150 000 000	150 000 000	
<b>Dépenses Indispensables</b>			150 000 000	150 000 000	
Fonctionnement du Cabinet du Ministre			100 000 000	100 000 000	
Coordination des activités Secrétariat Général/Cabinet Ministre			40 000 000	40 000 000	
Elaboration des comptes nationaux de la santé			10 000 000	10 000 000	
<b>Titre 5 : investissement</b>			100 000 000	100 000 000	
Projet : Équipement du Ministère de la Santé			100 000 000	100 000 000	
<b>Action n°25.850.2 : Coordination administrative</b>			200 000 000	200 000 000	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles</b>			200 000 000	200 000 000	
<b>Titre 3 : Biens et services</b>			200 000 000	200 000 000	
<b>Dépenses Indispensables</b>			200 000 000	200 000 000	
Fonctionnement du Secrétariat Général			120 000 000	120 000 000	
Fonctionnement des fonctions supports			80 000 000	80 000 000	
<b>Total programme Pilotage et Soutien à la politique sanitaire</b>	-	-	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>	-

# RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
25.850 : Pilotage et soutien à la politique sanitaire	25.850.A1 : Pilotage	25.850.A1.K1 : Cabinet	0000	<i>Cabinet du Ministre</i>
			0000	<i>Cabinets des Ministres délégués</i>
			0000	<i>Inspection Générale des Services</i>
		25.850.A1.K2 : Projet : Équipement du Ministère (Santé)	0000	<i>Cabinet du Ministre</i>
	25.850.A2 : Coordination administrative	25.850.A2.K1 : Administration	0000	<i>Cellule Communication</i>
			0000	<i>Cabinet du Secrétaire Général</i>
			0000	<i>Service des Statistiques</i>
			0000	<i>Service des Études et Procédures</i>
			0000	<i>Cellule d'Élaboration des Comptes Nationaux de la Santé</i>
		25.850.A2.K2 : Fonctions supports	0000	<i>Direction Centrale des Statistiques et des Études</i>
			0000	<i>Direction Centrale des Affaires Financières</i>
			0000	<i>Direction Centrale des Systèmes d'Information</i>
			0000	<i>Direction Centrale de la Communication</i>
			0000	<i>Direction Centrale des Affaires Juridiques</i>
		0000	<i>Direction Centrale de la Documentation et des Archives</i>	